

Les Cowboys assomment les Nordiques

Marc Tardif au rancart

par Maurice DUMAS

Ric Jodzio a mis Marc Tardif hors de combat pour une période de 15 jours.

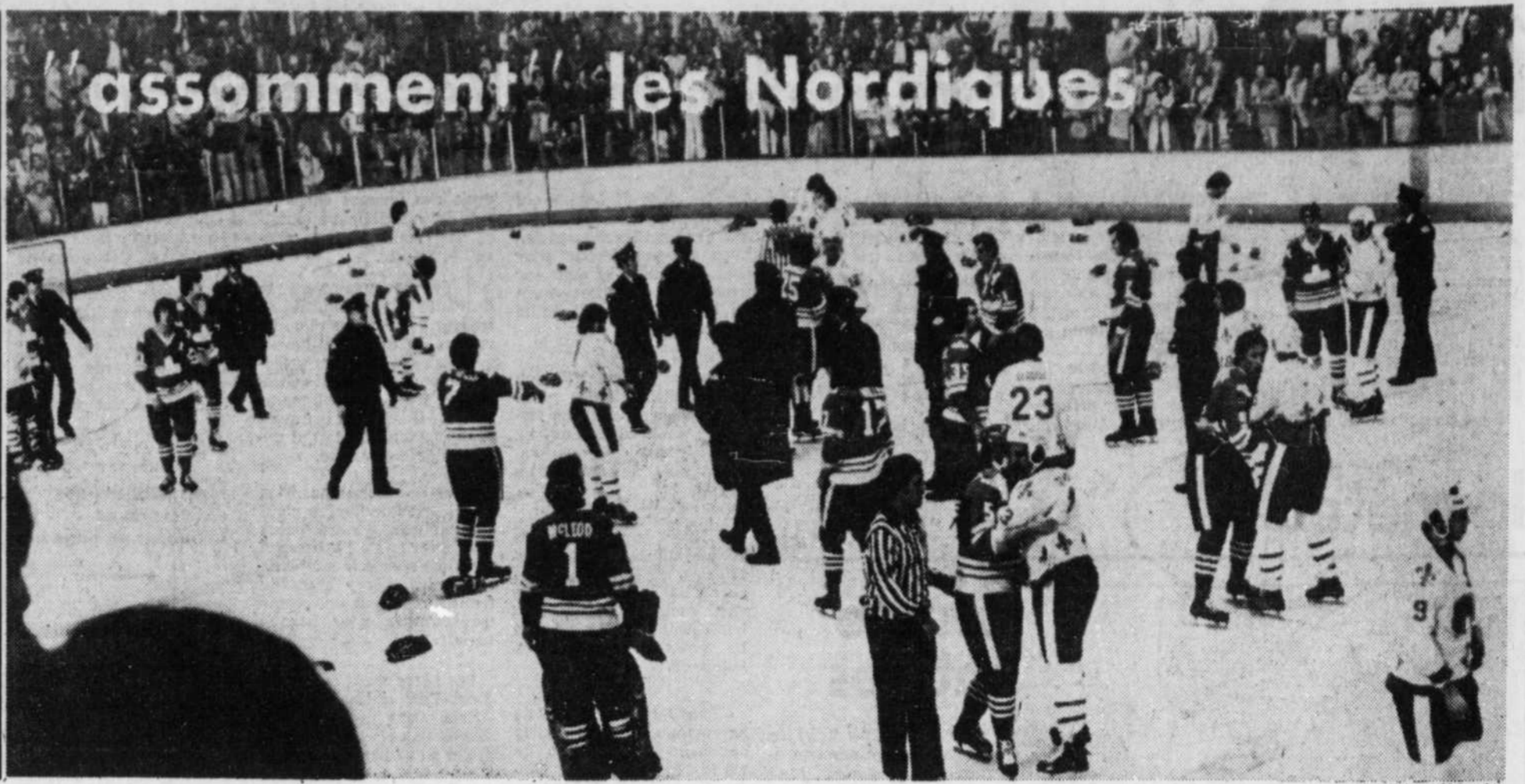
Le Dr Robert Meilleur, médecin des Nordiques, a confirmé, ce midi, que le grand ailier gauche demeurera à l'Hôpital Enfant-Jésus pendant encore deux ou trois jours.

Victime d'une commotion cérébrale, l'état de Tardif s'est aggravé au cours de la nuit et ne pourra chausser les patins au cours de la prochaine quinzaine.

Selon les informations recueillies, Tardif aurait cependant repris toute sa connaissance. Il présente toutefois un visage passablement amoché.

(Suite à la page A6, 4e col.)

Les détails, pages C-1, C-2 et C-3



Le Soleil, Reynald Lavoie

YVON ST-GELAIS INC.
FUTURS MARIÉS
MÉNAGES COMPLETS
CONCIERGERIES
LUMINAIRES
525-4671

LE SOLEIL

RAYMOND Lemay
OPTICIEN D'ORDONNANCES
1750 VITRE 525-4774
CENTRE MEDICAL LAENNEC QUÉBEC

72 PAGES 4 CAHIERS

QUÉBEC, LUNDI 12 AVRIL 1976

80e ANNEE, No 91 PRIX 25¢

à lire

L'industrie du cuivre

Les mines de cuivre du Québec sont en plein marasme. La baisse du prix du cuivre il y a déjà un an et demi a rendu déficitaire plusieurs exploitations et a occasionné la fermeture de plusieurs mines.

Dans le tour d'horizon de l'état de santé de l'industrie cuprifère québécoise qu'il brosse à compter d'aujourd'hui, Jacques Forget analyse la situation particulière à l'Estrie où les quelques mines de cuivre encore en exploitation, sont appelées à fermer prochainement.

page D-7

Un beau voyage dans le temps

De l'exotisme à bon marché! C'est ce que le shaman Yvon Yva a payé à ses 15 cobayes québécois, de jeudi à samedi. Tous les sujets du maître de l'hypnotisme à distance ont fait un beau voyage, dans le monde et dans le temps, et ils se sont réveillés, samedi après-midi, heureux et exubérants.



Yvon Yva

page A-3

Il y a 15 ans...Gagarine

L'Union soviétique stupéfiait le monde entier, il y a 15 ans aujourd'hui, en annonçant le lancement du premier homme dans l'espace. Youri Gagarine était propulsé sur orbite terrestre à bord d'une capsule "Vostok" et revenait sur terre 108 minutes plus tard, après avoir fait une révolution autour du globe.

page D-8

huit ans après l'Entente



Pour une nouvelle entente

Avec un taux de chômage de 20 pour cent, l'Est du Québec a vraiment besoin d'une nouvelle entente fédérale-provinciale pour son développement. Si possible, entente plus profitable que celle de huit ans, qui se termine, et qui n'a pas mis l'accent sur la création d'emplois. Conséquence: l'exode de 30,000 personnes loin du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine, depuis 1968. Telle est la conclusion tirée par Damien Gagnon, dans le dernier de sa série d'articles.

page D-21

ce soir

ARTS: Grand Théâtre, salle Louis-Frédéric — Nana Mouscouri — TELE: A Radio-Québec, "Les dossiers noirs" présentent "Al Capone, le tar du crime", première d'une série de documentaires nous faisant connaître des personnages historiques importants — 19h.

Les enseignants sont prêts à défier la loi

par Claude VAILLANCOURT

Les travailleurs de l'enseignement ont carrément décidé de défier la loi 23.

L'analyse des premiers résultats touchant environ 50 pour cent des enseignants indique, en effet, une volonté accrue des enseignants québécois de poursuivre la guérilla qu'ils livrent depuis le début de l'année scolaire dans l'intention d'en arriver à un règlement négocié ce printemps.

Jusqu'à maintenant, environ sept enseignants sur dix soit 68,2 pour cent, ont décidé, par voie de scrutin secret, d'autoriser leurs représentants syndicaux à autoriser des journées de débrayage, ce qui les amène à contrevenir à la loi qui interdit la grève et les ralentissements de travail pour une période de 90 jours dans le secteur de l'éducation.

Les 165,000 membres du Front commun, dont environ 100,000 enseignants répartis dans la CEQ et dans la CSN, ont commencé, depuis hier, une consultation générale sur le respect ou non des lois 23 et 253.

Les syndicats doivent voter sur la recommandation de leurs dirigeants. Elle se lit comme suit: "J'autorise mes représentants syndicaux à organiser des journées de débrayage, à l'exclusion de la grève générale illimitée."

L'annonce de ce plébiscite syndical n'a guère plu au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

Prenant la parole à l'occasion du congrès régional du parti libéral du Nord-ouest, à Rouyn, M. Bourassa a dit que "dans une société civilisée comme la société québécoise, la loi doit être respectée."

"Agiter le spectre des grèves illégales, qu'elles soient limitées ou générales, dans deux domaines aussi fondamentaux pour la survie d'une collectivité, indique clairement que ceux qui commettent de tels excès sont décidés à transformer la protection légitime du pouvoir d'achat des travailleurs en un syndicalisme anti-social, doctrinaire, irrationnel et irréaliste", a enchaîné le chef du gouvernement.

Il estime que la meilleure attitude que les syndicats puissent prendre, à l'heure actuelle, est double:

1 — Retourner au travail afin que la loi soit respectée;

2 — Revenir à la table des négociations car les négociations doivent se poursuivre.

Le premier ministre, tout comme le président de la Commission aux différends scolaires, le juge Gilles Poirier, dit n'avoir aucune objection à ce que certaines des audiences des

commissaires soient publiées, "en autant que cette façon de procéder ne prolonge pas indûment les négociations."

Des résultats

LE SOLEIL a pu obtenir les résultats de la consultation entreprise hier et qui se poursuivra dans les prochains jours, selon les secteurs.

Tandis qu'environ 61 pour cent des syndicats de l'enseignement autorisaient, le 17 mars dernier, le déclenchement des journées de grève, il semble admis qu'un nombre supérieur soit prêt à défier la loi 23.

Plusieurs votes n'ont pas encore été tenus, dont celui de l'Alliance de

Montréal (9,000 membres) mais les premiers résultats connus ont provoqué l'effet d'une bombe. Le Syndicat des enseignants de Laval qui avait refusé l'utilisation de la grève générale limitée, le 17 mars, a voté en faveur d'un tel recours dans une proportion de 76 pour 100.

Les autres résultats sont: Lapointe (72,3), Tardivel (59), Alma (83), Îles-de-la-Madeleine (83), Amiante (77), Vieilles-Forges (55), Lanaudière (Joliette: 90), Saguenay (75), Sud-ouest (région du ministre Parent: 65), Honoré-Mercier (61), Louis-Hémon (70), Mille-Îles (54), Louis-Frédéric (63), Québec

métropolitain (58), Chauveau-Charlesbourg (74) et Sorel (60).

Seuls les enseignants de la région de Drummondville ont décidé de respecter la loi dans une proportion de 70 pour 100.

Le conseil d'orientation

L'appel à la résistance avait été lancé par le conseil d'orientation de l'intercentrale, formé d'environ 750 représentants de la CSN, de la CEQ et de la FTQ.

Une désobéissance massive des (Suite à la page A6, 4e col.)

Quand on doit vivre seul dans un monde à deux (pages A-2 et A-5)

Le "patron" Chartrand fustige des syndiqués

MONTREAL (d'après PC) — Pour la première fois de sa carrière d'ardent syndicaliste, Michel Chartrand s'est servi de son langage vert pour vilipender "une petite clique de syndiqués avides" et a déclaré qu'il n'hésiterait pas à demander qu'on traverse leurs lignes de piquetage.

Ces "syndiqués avides" sont les 88 employés des trois magasins Cooprix de Montréal, propriétés de la Coopérative des consommateurs de Montréal, pour qui M. Chartrand agissait comme principal négociateur patronal.

Dans cette querelle strictement monétaire, puisque les employés réclament la parité avec ceux de Dominion, M. Chartrand a accusé ces syndiqués de vouloir tuer la

coopérative par des demandes exagérées et irresponsables.

"Même si cela nuit à mon image publique, a dit le bouillant syndicaliste, j'ai accepté d'être négociateur patronal dans ce dossier parce que je veux défendre le salaire des travailleurs en tentant de faire baisser les prix de l'alimentation. Je n'accepterai pas que cet objectif soit torpillé par une petite clique de syndiqués avides. Je n'ai pas la même conception du syndicalisme que ces gens-là".

Lorsque M. Chartrand a suggéré de franchir les lignes de piquetage, puisque les employés s'apprentent à faire la grève dès demain, l'assemblée des membres de la coopérative

(Suite à la page A6, 1re col.)

sommaire

A Québec aujourd'hui	D-2
Annonces classées	D-10 à D-20
Arts et lettres	D-2 et D-3
Bandes dessinées	D-20
Bridge	D-19
Carrières et professions	D-8
Consommation	C-9
Dans nos régions	A-8
Décès	D-22
Economie-finances	D-6 et D-7
Feuilleton	D-17
Horoscope	D-20
Monsieur Québec	A-3
Mot mystère	D-10
Mots croisés	D-16
Patron	D-15
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-4

météo

Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain dans l'Est du Québec avec un maximum de près de zéro. Détails pages A-2

9 AVRIL 1976

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

15	17	20	26	30	33
6 SUR 6	1	*140,251.90			
5 SUR 6	71	1,065.70			
4 SUR 6	2623	80.10			
5 SUR 6+	4	12,610.60			

MINI LOTO
79118
9118
118

TIRAGE 02
VENDREDI 9 avril '76
33 Séries émises - 90,000 chacune
POSSIBILITÉ DE
33 GAGNANTS DE \$5,000.
264 GAGNANTS DE \$500.
2673 GAGNANTS DE \$100.

PERFECTA 6/36
GROS LOT \$100,000.00
VENDREDI

Portrait dramatique des familles monoparentales au pays

par Ghislaine RHEULT

Au Canada, une famille sur dix ne compte qu'un seul parent. La majorité de ces familles vit actuellement en dessous du seuil de la pauvreté. Mais notre société pratique de leur endroit la politique de l'autruche en niant leur existence et leurs besoins criants.

Dans un document intitulé

"Seul dans un monde à deux" qui sera rendu public aujourd'hui, le Conseil national du bien-être social brosse le portrait dramatique de ces familles tel qu'il apparaît quand on oublie le mythe trompeur de la "famille canadienne moyenne". Le Conseil critique en outre les propositions du gouvernement d'Ottawa pour un revenu garanti, propositions qui

s'avèrent insuffisantes pour tirer les familles monoparentales de l'impasse dans laquelle elles se trouvent.

Derrière le "mythe cruel"

— Au Canada, on dénombre actuellement 300,000 familles monoparentales.

— 53,2% vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

— C'est la situation des

femmes chefs de famille qui apparaît la plus dramatique: 85% des familles monoparentales ont une femme pour chef de famille et deux sur trois de ces familles vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

— alors qu'en 1974, on dénombreait 88% des pères seuls qui occupaient un emploi à plein temps, on ne comptait que 45% des femmes chefs de famille au travail.

droit des femmes chefs de famille, contribuent à en faire des candidates à la pauvreté garantie.

Il évoque notamment la difficulté qu'elles ont de se trouver des emplois rémunérateurs, la difficulté d'avoir accès au crédit et les préjugés selon lesquels elles constituent un personnel moins stable. Il cite des études réalisées au Canada qui démontrent le contraire.

Dans ces conditions, les mères chefs de famille n'ont souvent pas d'autre choix que le recours à l'assistance sociale. Presque la moitié de toutes les mères chefs de famille reçoivent une forme quelconque d'assistance sociale.

Les pères seuls ont également leur quota d'embêtements. Dans certaines provinces, ils ne sont pas admissibles à l'assistance sociale à long terme à moins d'être invalides ou inaptes au travail.

Le document évoque deux solutions possibles pour résoudre une partie des problèmes des familles monoparentales: les services de garderie et l'assistance sociale. Si cette dernière solution s'avère

négative, car "elle est versée à contrecoeur par une société qui traite de ratés les gens qui doivent s'en prévaloir", les services de garderie sont par ailleurs beaucoup plus rentables: en effet, une étude réalisée à Toronto démontre qu'à long terme, les coûts de service de garde de jour évalués sur une période de 17 ans seraient beaucoup

moins onéreux que l'assistance sociale. On a évalué à \$51,854 l'économie qui serait réalisée dans une famille monoparentale où il n'y a qu'un enfant et à \$39,033 pour un second enfant.

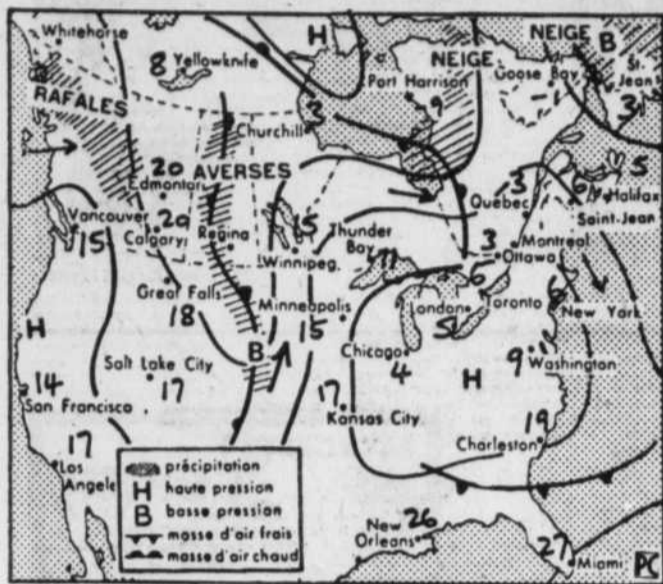
Le Conseil s'élève notamment contre l'exclusion arbitraire des couples mariés sans enfants et des célibataires de moins de 55 ans d'un programme de soutien de revenu. D'après les auteurs du rapport, l'admissibilité devrait être fixée en fonction du revenu seulement.

en effet de se montrer aussi peu progressives dans l'établissement de programmes de soutien du revenu.

Le rapport réclame que des lignes directrices fixées par le fédéral protègent les droits et la dignité des bénéficiaires et leur garantissent le droit d'en appeler d'une décision.

Il juge enfin, exemples à l'appui, que les propositions fédérales telles que présentées en février dernier ne garantissent pas aux familles monoparentales un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté, car il n'assure pas que toutes les provinces verseront le supplément maximum (dont le fédéral doit payer les deux tiers.)

la météo



températures

TORONTO (PC) — Voici les minima et maxima de température relevés hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Dawson	1	7
Vancouver	9	9
Victoria	9	9
Edmonton	5	20
Calgary	4	21
Yellowknife	-4	0
Saskatoon	0	-
Regina	-2	13
Winnipeg	-7	10
Churchill	-19	4
Thunder Bay	-7	5
Sault Ste. Marie	-9	-2
Sudbury	-10	-3
Windsor	1	3
Toronto	-5	-1

— Même pour les femmes au travail, la situation est difficile. 45% d'entre elles gagnaient en 1973 moins de \$2,50 l'heure alors que chez les hommes 11,2% vivaient à la frange du salaire minimum.

— Pour les deux groupes de parents seuls, toutefois, la carence des services de garde de jour se fait cruellement sentir. En 1974, on ne comptait au Canada que 55,181 places de garderie alors que les seules familles monoparentales comptaient 362,000 enfants.

Majoritairement locataires et mal logées, les familles monoparentales du Canada déménagent plus souvent que les autres familles canadiennes.

La pauvreté, une affaire de femmes

soleil

Lever	MARDI	Coucher	Durée
5.01		18.31	13.30

marée

	MARDI	
Basse	00h20	Basse 12h50
Haute	5h05	Haute 17h30

Le Conseil national du bien-être social dénonce dans ce document la carence des services de garderie et des services sociaux et l'absence de choix de logement dont les familles monoparentales sont plus que toutes autres victimes.

Il attaque de front le problème de la discrimination dont les femmes sont l'objet dans notre société. Cette discrimination, de même que les préjugés entretenus à l'en-

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques émises par Environnement Canada pour le Québec et l'est de l'Ontario pour aujourd'hui avec un aperçu pour mardi.

Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum près de zéro. Demain: ensoleillé.

Outaouais et Montréal: ensoleillé. Maximum près de 2. Demain: ensoleillé.

Lac Saint-Jean, Baie Comeau et Sept-Îles: ensoleillé. Maximum de moins 2 à moins 4. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski et Gaspésie: plutôt nuageux avec éclaircies. Venteux. Maximum près de zéro. Demain: ensoleillé.

La croix de Gaspé n'est pas en danger

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a déclaré hier que le monument offert par Parcs Canada ne met aucunement en danger l'existence actuelle de la croix de Gaspé, et que la ville de Gaspé, loin de remplacer un monument par un autre, peut très bien conserver les deux.

M. Buchanan a fait cette déclaration à Gaspé où il a présenté à la population de la ville la maquette du nouveau monument qui rappellera la découverte du Canada par Jacques Cartier, en 1534.

Le monument historique, qui surplombera la baie de Gaspé, sera érigé sur le même emplacement que le futur musée que construit actuellement la Société historique de la Gaspésie.

"Nous croyons que ce monument fera l'orgueil non seulement de la population de Gaspé, mais aussi de toute celle du Canada" a souligné le ministre, au cours de la cérémonie à laquelle assistaient le député de Gaspé, M. Alexandre Cyr, les membres du conseil municipal de Gaspé ainsi que les artistes Jean-Julien, Pier et Gilles Bourgault, à qui a été confiée la création de cette oeuvre d'art.

Formé de six stèles de fonte d'une quinzaine de pieds chacune, le monument portera sur ses 12 faces des textes historiques et des sculptures traditionnelles en relief, d'après des dessins de M. Jean-Julien Bourgault.

Les sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli, qui ont présenté leur oeuvre aux Gaspésiens, ont expliqué que les formes s'harmoniseront avec le milieu environnant la baie de Gaspé et les collines de Forillon.

Ils ont expliqué qu'il leur importait que le monument soit à la fois moderne de forme et traditionnel d'inspiration afin de témoigner de notre histoire et de notre avenir.

M. Pier Bourgault a souligné qu'une lointaine ressemblance des stèles aux dolmens de Bretagne rappelait l'origine de Jacques Cartier et de son équipage.

Les sculpteurs ont évalué à deux ans et demi le temps qu'il leur faudra pour exécuter cette oeuvre d'art.

Les pierres précieuses et leur histoire
La joaillerie, les faits, la fiction.



DES FAITS A PRENDRE EN CONSIDERATION

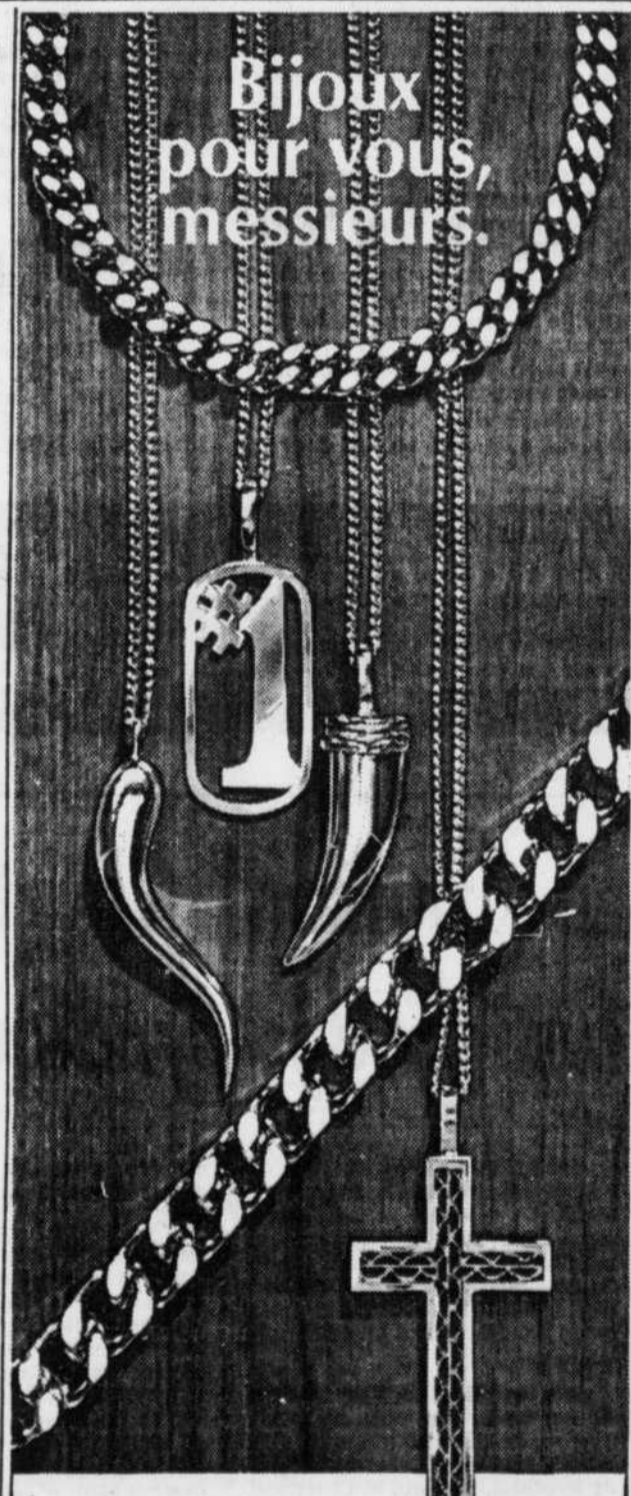
Quand nous les joailliers, nous achetons des diamants, nous prenons plusieurs éléments en considération. Le plus important, même avant la teinte et la pureté, c'est la façon dont le diamant est proportionné. C'est la nature qui crée ce joyau splendide, mais c'est le rôle de l'homme de le tailler de manière à révéler ses feux prismatiques.

La science optique est à la base de la taille d'un diamant, que le joyau final soit une bille brillante ou une pierre extravagante. A part l'angle auquel les facettes sont taillées, c'est la répartition de la pierre au-dessus et au-dessous du feuillet qui est de première importance. Si la partie inférieure du diamant est trop épaisse ou trop mince, il laissera échapper trop d'éclats de lumière par les facettes de la base de la pierre. Cela donnera un joyau qui sera moins brillant et donnera moins de feux, un joyau qui paraîtra sans vie.

Un diamant bien taillé, même s'il est d'un poids inférieur en carats, sera plus brillant et paraîtra plus gros qu'une pierre ayant de mauvaises proportions. Certains diamants anciens étaient souvent taillés en laissant trop d'épaisseur sous le feuillet, et ces diamants gagnent beaucoup en beauté et en valeur lorsqu'on les taille de nouveau selon les méthodes modernes.

Quand vous achetez un diamant, adressez-vous à un joaillier qui possède une formation professionnelle en évaluation de diamants. La reconnaissance de la Société américaine des pierres précieuses est votre assurance dans ce domaine. Le joaillier non formé peut être dans l'ignorance de la taille des pierres autant que la personne à qui il veut en vendre une. Ce qui fait que le diamant est si spécial, ce sont ses feux scintillants et sa lumière. A moins que votre pierre ne soit correctement taillée, vous serez privé de la beauté sans égale du diamant et de la joie qu'il pourrait vous apporter.

BIRKS JOAILLIERS



Vous recherchez des accessoires à la fine pointe de la mode internationale? Allez chez Birks où vous trouverez ce que l'homme moderne peut porter avec élégance. En voici quelques exemples.

Chaîne dorée de 18", \$8.50. Piment sur chaîne de 24", en sterling ou sterling doré, \$20. Numéro Un, deux-tons, sur chaîne de 24" en sterling doré, \$17.50. Chaîne de 24" avec croc deux-tons en sterling doré, \$17.50. Croix en sterling ou sterling doré sur chaîne de 24", \$20. Bracelet massif à maillons plats, doré, \$12.50.

A NOS 3 MAGASINS
BIRKS JOAILLIERS
16, de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
573, 3e Ave, Limoilou, Québec

POUR VOUS
revêtement d'**Aluminium**
FENETRES
en aluminium
COUVERTURE
de maison
Pour tout renseignement:
522-6015
SUPERIEUR METAL
337, de la Canardière.

CLÔTURE
• A maillons galvanisés ou en vinyle
• Installation impeccable
• Estimation gratuite
• Résidentielle ou commerciale
CLÔTURES ORLÉANS LTÉE / 849-2465
C.P. 27, Notre-Dame-des-Laurentides, Québec

COURS SPECIAUX D'ETE EN ANGLAIS*
Profitez de nos tarifs réduits d'été. Apprenez l'anglais ou toutes autres langues, en petit groupe.
Hâtez-vous, téléphonez!

BERLITZ
ECOLES DE LANGUES
500 Grande-Allée, Québec, Tél.: (418) 529-6161
Services de traduction et d'interprétation
*Espagnol, Allemand, Italien, etc...
Permis de culture personnelle no. 749585 Ministère de l'Éducation du Québec.

Comme deux tourtereaux!
Voilà que l'amour est dans l'air et le chant des oiseaux est la musique de votre amour.

Si vous en êtes au choix d'un diamant, nous vous conseillons fortement de venir chez Birks. Vous trouverez facilement la bague de vos rêves dans notre vaste assortiment de montures romantiques.

Et Birks vous donne cette assurance: vous ne payerez pas plus — habituellement moins — pour un diamant Birks que pour tout autre diamant de grosseur et de qualité comparables.

Nous vous souhaitons le plus grand bonheur!

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUÉBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035



monsieur québec

par yves bernier

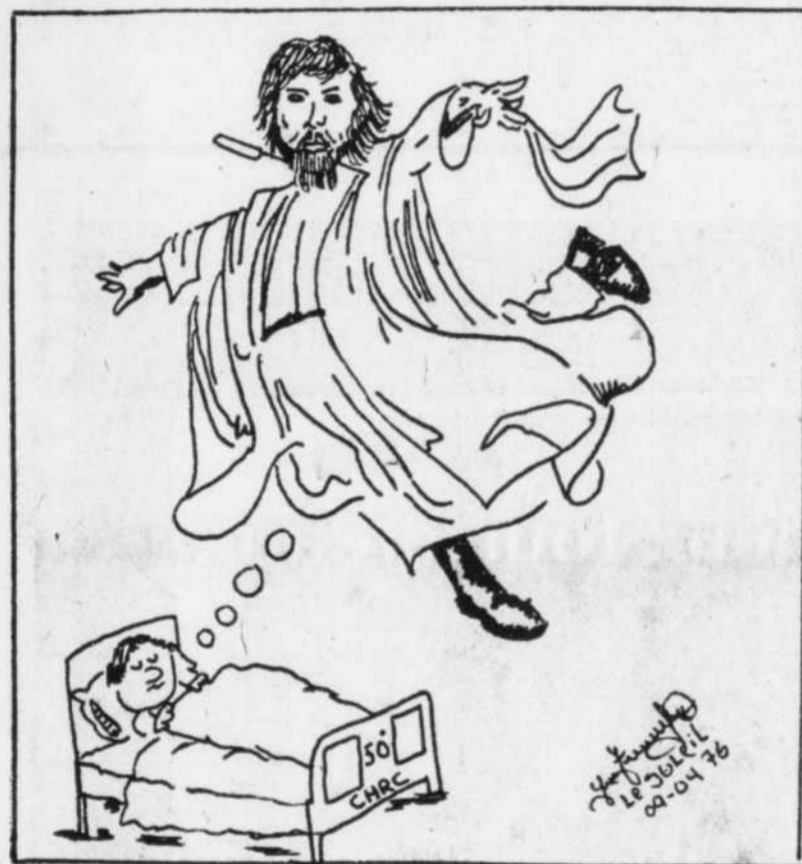
Québécois, vous êtes sauvés!

M. Jérôme Choquette se trompe, car la "troisième force" politique au Québec ce n'est pas son Parti national, et ce n'est pas non plus l'Union nationale ou les Crédiatistes. C'est le "Mouvement S.S.O.", nous a dit M. Hervé Pouliot, son propagandiste. Dans un document de trois pages, celui-ci nous explique que le nouveau mouvement démocratique n'est pas un parti traditionnel, mais un "embrigadement volontaire pour servir les intérêts supérieurs d'une nouvelle nation québécoise enrichie... parce que bilingue". Le guide d'orientation du nouveau parti, dont l'échéancier n'a pas encore été respecté (organisation des 10 régions économiques, annonce de la fondation du mouvement en décembre 1975?), est "Liberté, responsabilité et action". M. Pouliot ne veut pas que l'on communique avec lui par téléphone mais par écrit, parce que ses lignes téléphoniques sont "tapées". Au téléphone, il nous a quand même dit qu'il faisait partie de l'Ordre de Jacques-Cartier, mouvement secret québécois, défunt, et qu'il avait conseillé M. Choquette du temps où il était ministre de la Justice. De plus, il nous assure que le premier ministre Robert Bourassa garde dans ses dossiers l'énoncé de principes de son parti. Le seul point de politique développé dans le document de M. Pouliot touche l'Éducation qui devra être bilingue. Quand le parti aura pris le pouvoir, il y aura une déclaration du nouveau parlement proclamant "l'autonomie provinciale du Québec" dans la Confédération canadienne. Cette autonomie devra être confirmée par le souverain ou souveraine du Canada, l'ONU, les représentants officiels des États-Unis, du Mexique, de la France, et autres... Si vous désirez des cartes de membres, n'envoyez que des chèques "certifiés" (\$5), sinon ils seraient déchirés immédiatement et jetés, car le mouvement n'a pas le temps d'inscrire des faux. Donc aujourd'hui lundi le 12 avril 1976, le peuple québécois vient de se voir ouvrir une voie nouvelle, s'il le désire...



Le Soleil, Reynald Lavoie

"Les Olympiques à Montréal, ça va être prêt à temps", a prédit M. Jean-Marc Lajeunesse, en sortant d'un sommeil hypnotique de plus de 50 heures, samedi. Dans son état d'hypnose, il a fait une visite du site olympique. "Une vue générale", dit-il. Le shaman Yvon Yva lui aurait fait passer le goût de fumer.



Le marchand de sable

Le shaman Yvon Yva a réussi, samedi après-midi, à 15h, à battre le record du monde d'hypnose collective à distance, en réveillant la quinzaine des sujets qu'il avait endormis jeudi dernier, à 13h, au Centre municipal des Congrès. Pour marquer le 50e anniversaire du poste CHRC, les sujets ont dormi 50 heures et se sont réveillés frais et dispos comme après une bonne nuit régulière de sommeil. Un jeune caricaturiste de Québec, Yves Tremblay, nous a proposé ce dessin qui illustre bien l'événement qui a intéressé des milliers de Québécois.

Tournoi de cotation

Le Club d'échecs de Charlesbourg organise un tournoi de "cotation", ce soir à 19h30, à la polyvalente de Charlesbourg, local 218. Ce tournoi est présenté dans le but de l'obtention ou de l'amélioration d'une cote nationale. C'est un système suisse de 5 rondes à raison d'une ronde par semaine. Des prix à gagner, pour tout renseignement, téléphonez à 623-5982.

Centre communautaire

Une campagne de souscription, commencée hier, est en marche jusqu'au 16 avril pour tenter d'atteindre un objectif de \$85,000 en vue de la construction d'un Centre communautaire polyvalent pour les personnes âgées de l'Ancienne-Lorette et du quartier Laurentien. C'est une initiative de la Chambre de Commerce de l'Ancienne Lorette.



Beaucoup d'espoir dans ce corridor

Les bureaux de la Régie des loyers sont très occupés durant ces mois de fin ou début de baux locatifs. Les locataires y sont très puissants, les propriétaires agissent, mais la régie règle les conflits. Samedi le 17, les bureaux seront ouverts pour informations seulement. Aujourd'hui, demain et mercredi les 12, 13, 14 et 20 avril, les bureaux resteront ouverts jusqu'à 20h.

Le tour du monde avec Yvon Yva

par Roch DESGAGNE

Yvon Yva, que les experts considèrent comme le maître de l'hypnotisme scientifique, a trouvé très difficile l'expérience qu'il a menée avec une quinzaine de sujets, au cours des derniers jours, à Québec. Le shaman a fait cet aveu au moment où il venait de réveiller le groupe de personnes qu'il tenait sous hypnose collective, à distance, depuis plus de cinquante heures.

C'est devant des milliers de personnes entassées dans l'immense salle du Centre des congrès de Québec, samedi après-midi, que le mystérieux personnage a ramené ses sujets à la réalité, d'un hélicoptère, avec l'aide de ses assistants. La scène impressionnante s'est déroulée sous les yeux émerveillés d'une foule attentive.

Toutes les personnes qui ont servi de cobayes à cette expérience semblaient baigner dans une certaine euphorie et exprimaient une sensation de bien-être. Plusieurs se disaient même disposés à "revivre" cette aventure où ils ont connu des moments heureux: voyages, fêtes, vacances, aventures. Tout cela, sans problèmes, rapidement et gratuitement. De quoi faire une chaude compétition aux agences de voyage!.

Tous à Rio

Le plus compliqué, avouait Yvon Yva, ce fut de regrouper (vendredi soir), toujours par télépathie, tous ses

sujets au Carnaval de Rio, où ils avaient convenu de se rendre en groupe. Plusieurs d'entre eux se trouvaient déjà dans d'autres coins du monde.

Michel Gagnon, de Charlesbourg, a parcouru le monde dans son état d'hypnose. Il a vu le dernier spectacle du shaman Yvon Yva à l'Olympia, à Paris, avant de se retrouver à Rio, puis il a passé trois ou quatre jours à Disneyland.

"Ce sont de beaux voyages, pas chers", raconte François Cooper, de Notre-Dame-des-Laurentides, qui se souvenait d'avoir vu des corridas et des marchés en Espagne, et de s'être promené en pleine nature, quelque part en Afrique.

En plus de faire une escale au Brésil, pour le Carnaval de Rio, Diane Deschamps, une adolescente de Beauport, se rappelait avoir visité le Japon et l'Australie, où elle a travaillé dans un cirque à dresser des kangourous.

Daniel Lacroix de l'Ancienne-Lorette s'en est tiré miraculeusement, au Tibet, quand son parachute s'est accroché à un objet quelconque et qu'il est tombé tout doucement dans la neige. Il trouve formidable d'avoir vécu ainsi sous hypnose, sans avoir mangé pendant plus de 60 heures, et sous un contrôle parfait. "Là, j'ai faim", dit-il.

En pleine forme

"Je me sens de bonne humeur", confie Lucie Thérberge, de Charlesbourg. La plupart des autres sujets,

également, sont abasourdis mais se disent bien portants.

"Marie-Denise Saint-Gelais, de Québec, a vécu un accouchement sous hypnose. Elle explique qu'elle aidait à l'accouchement en faisant des efforts et elle a même vu la délicate opération sur écran. "Quand j'ai vu mon amie Jocelyn Lortie, en m'éveillant tout à l'heure, c'était correct", ajoute-t-elle.

Selon Yvon Yva, les sujets pouvaient être aussi reposés que s'ils avaient passé huit jours de vacances, et ils devaient rester en pleine forme après leur réveil, sans rien oublier de ce qu'ils ont vécu en rêve.

"C'est quelque chose que tout le monde devrait vivre", croit Suzanne Guay, de Loretteville, pour décrire comment elle se sent bien.

Le sommeil des sujets est agité, et d'après le Dr Paul Desruisseaux, qui a suivi l'expérience de près, les sujets ont conservé un cycle régulier de sommeil, mais pas toujours un som-

meil normal. On a décelé chez eux des baissées de pression, des ralentissements du cœur, tous des signes normaux de repos. Ils ont éprouvé les fatigues des voyages et des aventures qu'ils ont connus sous hypnose.

"C'est comme si j'avais dormi des jours et des jours", prétend Johanne Couture, de Sainte-Foy. Clarence Jenkins, de Québec, se disait prêt à recommencer. Francine Boisvert, de Lévis, André Guillemette de Québec, Liliane Mack, de Stoneham, Michel Fradette, de Duberger, Rita Tremblay, de Les Saules, et Jean-Marc Lajeunesse, de Giffard, sont tous souriants et surexcités par l'expérience qu'ils viennent de connaître.

A deux occasions, au cours de la fin de semaine, Yvon Yva a répété ses exploits devant des auditoires médusés. Les démonstrations des derniers jours, présentées à Québec par l'impressario Guy Saint-Laurent, ex-élève et ami personnel du shaman, soulignent également le 50e anniversaire du poste de radio CHRC.

La voiture préférée à l'autobus

OTTAWA (PC) — De plus en plus de Canadiens font usage du véhicule privé pour se rendre à leur travail et moins de gens emploient les transports publics, selon ce qu'indiquent des chiffres publiés par Statistique Canada.

Depuis 1973, l'agence gouvernementale a réalisé cinq enquêtes sur les habitudes du banlieusard, la plus récente ayant été faite en octobre dernier. L'enquête a démontré que le nombre des véhicules privés utilisés pour aller au travail avait grimpé de 8.6 pour cent, ou de 391,008 automobiles, en date d'octobre 1975.

Le nombre de banlieusards faisant usage du transport en commun a décliné de 4.5 pour cent par rapport au relevé de 1973.

La recherche a indiqué également qu'en octobre dernier, les banlieusards ont parcouru un total de 134 millions de milles par jour pour aller et revenir du travail. A ce rythme, il faudra 1.5 milliard de gallons d'essence par année pour ce transport.

Pendant que l'usage des transports publics semble avoir décliné, Statistique Canada note que 77 pour cent de tous les banlieusards ont des services de transport en commun à leur disposition.

Enfin, l'enquête a permis de déterminer qu'il faut de neuf à 12 minutes de moins au chauffeur d'une automobile privée pour atteindre le travail que pour l'usager du transport public.

A LOUER
ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels et commerciaux
ROUSSIN & FRERES INC.
Informations 651-9443

Robert Coulombe
CHIROPATICIEN
705 EST. BOUL. CHAREST
QUÉBEC 2
TEL. 522-1297
628-0507

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

ce que vous attendiez pour ne plus attendre

BUFFET
chaud/froid
\$2.95 \$3.95
en journée en soirée

NOTRE UNIQUE SPÉCIALITÉ
mieux vaut voir ce que l'on veut manger
que d'en lire la description

la Nouvelle
Orléans
Place Laurier

Service d'Optique
Blite
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Plaza Québec 529-5883
Sara Centrale d'Autobus 529-4655
Galerias Chagnon, Lévis 833-1322

10,000 PIEDS CARRÉS
BUREAUX
à louer
centre-ville
air conditionné
décorés à neuf

Montreal Trust COURTIER
529-8841
JEAN-ROCK GAGNON
687-0596

LE CASTOR
bricoleur

LE CASTOR
bricoleur

BIENTÔT

l'éditorial

Une lutte de factions en Chine

Le limogeage en Chine de Teng Hsiao-ping vice-premier ministre et chef d'état-major de l'armée, est un autre épisode de la lutte des factions parmi les dirigeants chinois au sein du parti unique. Les manifestations à Pékin, pour et contre Teng, ont par ailleurs pris figure de révolution culturelle miniature. Ces tensions au sommet de la direction chinoise se sont résolues pour le moment par un compromis, la nomination d'un "neutre", Hua Kuo-Feng, qui prend la place de Teng comme numéro 2 dans le gouvernement. Il ne semble pas pour autant que les divisions dans le parti doivent s'éteindre facilement. La mort de Mao, qui a 82 ans, pourrait au contraire les relancer.

C'est la seconde fois que Teng Hsiao-ping devient privé de toute fonction officielle dans le parti. Lors de la révolution culturelle, après 1966, il avait perdu ses fonctions de secrétaire-général du parti. Chou En-lai, qui faillit lui-même devenir victime des excès de la révolution culturelle, appela Teng à ses côtés. Nommé premier ministre par intérim à la mort de Chou En-lai, en janvier, il vient cependant de céder à la campagne menée contre lui par l'aile intransigente de la révolution chinoise contre "les tenants de la voie capitaliste".

Accusation qui, évidemment ne veut rien dire, est aussi dépourvue de signification que les termes de "criminels", de "traîtres", de "révisionniste" accusés aux noms de Liu Shao-

chi et Lin Piao, qui furent également à certains moments les dirigeants numéro 2 dans le parti, mais ne tardèrent pas à être limogés. Même parmi les dirigeants communistes bon teint, le régime chinois à l'instar des autres, tolère difficilement l'opposition. Comme l'affirmaient les Soviétiques après la révolution: quand les bolchéviks sont au pouvoir les menchéviks sont, en prison.

La première révolution culturelle, qui a éclaté en 1966 a suivi la mise en minorité de Mao parmi les dirigeants du parti. Mais, considéré comme un demi-dieu, Mao a eu recours aux pressions populaires pour déloger les personnalités encombrantes et reprendre son ascendant sur le parti. On prête à Mao lui-même l'inspiration des premières affiches à l'université de Pékin, qui ont déclenché la révolution culturelle et perturbé la vie du pays, du printemps 1966 à la fin de 1969.

Cette fois-ci, les affiches portaient encore de l'université de Pékin et de Changhaï. C'est Teng Hsiao-ping qui était visé. La première manifestation à Pékin, en faveur de Chou En-lai, et donc favorable à Teng n'était pas spontanée; elle ne pouvait être inspirée que par les partisans de Teng. Comme la contre-manifestation qui suivit ne pouvait être inspirée que par les partisans de l'aile dure du parti.

On pense, le plus généralement, que le parti communiste chinois est aux prises avec deux tendances. Celle des "mystiques" de la révolu-

tion qui préconisent le pur radicalisme de la révolution permanente, même si celle-ci se pratique au détriment du développement économique et social du pays. D'autre part, les éléments "réalistes", auxquels Liu Chao-chi s'apparentait, pensent que la révolution chinoise ne pourra subsister — surtout avec les pressions soviétiques aux frontières — sans tenir compte des impératifs du développement économique.

La théorie de la révolution permanente a régulièrement besoin de victimes. L'ostracisme en devient alors la loi. Il faut frapper des dirigeants, qui expient pour la collectivité. Celle-ci se sent alors rajeunie, épurée, prête pour de nouveaux élans en avant, puisque des boucs émissaires se sont chargés de ses fautes. Psychologiquement la technique est parfaite. Dans les faits, cependant, aucune société organisée ne peut fonctionner, selon les données du petit livre de Mao. Cette société doit se reposer sur des techniciens, des spécialistes, qui ne peuvent être limogés sur de simples caprices et doivent être à l'abri du vandalisme des "révolutions culturelles", la dernière ayant fait deux millions de morts selon les Soviétiques.

Depuis des millénaires la Chine va sans cesse osciller entre un individualisme que guettait l'anarchie, souvent poussée dans cette vaste mer humaine, et l'action collective, qui lui permettait de ramasser des énergies mais devenait une arme entre les mains de dirigeants

tyranniques. Ce double danger n'est probablement pas encore écarté, même si aujourd'hui c'est le second qui paraît le plus évident.

Derrière les tensions qui viennent de se manifester au sujet du limogeage de Teng Hsiao-ping, c'est la lutte pour le pouvoir à la succession de Mao qui se poursuit; elle se précise d'autant plus que Mao est âgé de 82 ans. Celui-ci parti, les rivalités entre factions ne pourront que s'accroître. Ce ne sera pas la première fois dans son histoire que la Chine est aux prises avec des révolutions de palais, où les femmes, cette fois celle de Mao, jouent parfois un rôle déterminant. Le successeur de Mao héritera d'immenses pouvoirs, qui permettent le contrôle de tout le pays.

C'est un fait inusité dans un pays où traditionnellement de vastes régions échappaient au pouvoir du gouvernement central. Sans compter que le système chinois moule non seulement les pouvoirs mais aussi les esprits. Aux systèmes de propagande des régimes totalitaires, il ajoute des techniques subtiles de manipulation des esprits et un cadrillage étroit de la population. Le pouvoir ne git plus dans la rue, comme Lénine l'affirmait en son temps, mais en Chine dans le cadre étroit de la Cité interdite. D'où les enjeux importants qui s'en suivent entre factions adverses pour prendre la barre du "grand timonier", duquel dépendent plus de 800 millions de sujets.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

Les étudiants dans les autobus

M. le rédacteur en chef,

J'ai lu avec un vif intérêt la lettre de Mme Marie-Paule Jobin du 3 mars 1976 intitulée "Les circuits d'autobus 7 et 11".

J'admets volontiers que beaucoup d'étudiants d'écoles privées empruntent les circuits 7 et 11, que ces jeunes sont souvent bruyants ou surchargés d'objets de tous genres. Peut-être ai-je même déjà importuné avec mon portefeuille, mon sac Adidas, ma raquette de tennis ou ma guitare; je m'en excuse, en mon nom et, du même coup, en celui de tous les autres étudiants. J'aimerais, en revanche, que l'on me suggère une autre façon de transporter ces objets encombrants: par courrier recommandé, je suppose... Je défie, de plus, de me trouver une dizaine de jeunes de 9 à 12 ans qui, ensemble dans un autobus, vont demeurer immobiles et silencieux, pour ainsi respecter l'atmosphère de salon mortuaire qui règne dans certains parcs.

Si, à la fin du deuxième paragraphe, l'auteur avait terminé son article, j'aurais aimé, moi aussi, le signer; l'erreur fut d'expliquer ses griefs. L'autobus est son seul moyen de transport, dit-elle: pourtant, j'avais l'impression que c'étaient les étudiants qui n'avaient pas beaucoup de propriétaires d'automobiles parmi leurs confrères. Les étudiants font la pluie et le beau temps (qu'est-ce que cela?) pour quinze sous, tandis que les travailleurs, paient quarante sous quoi de plus normal? Je préfère sa situation à la mienne, alors que je paye trente-

vingt sous sans même être un travailleur, et que j'en paierai soixante ou soixante-dix lorsqu'elle pourra bénéficier de sa carte "soixante-cinq ans et plus".

Enfin, elle critique vertement la CTCUQ. Elle fait une suite de jeux de mots des plus miteux, des plus infantiles, avec le nom du président de cette commission, elle le rend responsable, lui et tous les membres de l'administration, du lourd déficit qu'elle a à rencontrer, et elle propose énergiquement le remplacement complet de cette administration, en émettant l'hypothèse, que la situation n'en sera qu'améliorée. Quelle critique constructive! Si la CTCUQ "nage" dans un tel déficit, c'est que M. Poisson (on a le nom qu'on peut) et son conseil veulent éviter de payer \$0.50 comme à Montréal. Le service de la CTCUQ est, de plus, très satisfaisant et seule une augmentation du nombre d'autobus

sur les circuits 7 et 11 aux heures de pointe pourrait être une solution potable à son insupportable souffrance, celle de devoir partager le bien commun avec de vulgaires étudiants. Encore là, j'espère qu'elle est consciente qu'il n'y a pas que ces deux circuits d'autobus à Québec.

Je lui laisse mes salutations les plus respectueuses, en me permettant de lui faire une suggestion aussi insipide que les siennes: qu'elle s'achète à seize, un minibus pour lui permettre avec chacun de ses amis de se "déménager" (puisque ses sorties en ville semblent être pénibles et douloureuses) en toute quiétude, le matin, le soir et même l'été, où, dans les autobus, les étudiants se font plus rares.

Alain Michaud, Collège II,
Séminaire de Québec,
6835 Place Boivin, Québec.

Une émission réclamée

M. le rédacteur en chef,

Selon diverses rumeurs, la série télévisée sous le titre de "La petite patrie", de Claude Jasmin, serait sur le point de disparaître de nos écrans. Pourtant, ici à Québec, à Montréal et ailleurs en province, un public fort nombreux en suit assidûment les épisodes avec grand intérêt.

Pour ma part, originaire de cette partie de l'île de Montréal, où j'ai

passé une partie de ma jeunesse, et portant le même nom de famille que l'auteur (j'ignore encore si nous serions quelque peu cousins) je retrouve dans cette suite du dimanche soir le climat socio-économique des milieux et d'une époque de notre société québécoise.

Il m'est arrivé de lire avec plaisir ces dernières années "Aaron" de Thériault et "The Apprenticeship of Duddy Kravitz" de Mordecai Richler, et de voir ensuite la version française du film tiré de ce dernier roman. La petite patrie de Jasmin m'apparaît du même cru, elle se situe dans le quartier montréalais voisin et elle touche de façon plus directe la collectivité francophone de Montréal d'abord, et ensuite par elle tout l'ensemble des divers milieux culturels canadiens-français en voie d'urbanisation plus rapide dans ces années qui ont suivi la "grande crise des années 30".

Léopold Jasmin
1105, Boulevard
Québec, Qué.
G1R 2P4

Hibou menaçant

M. Robert Paquet
7 Jardins Mérici
Suite 1203, Québec, P.Q.
G1S 4N8

Monsieur,

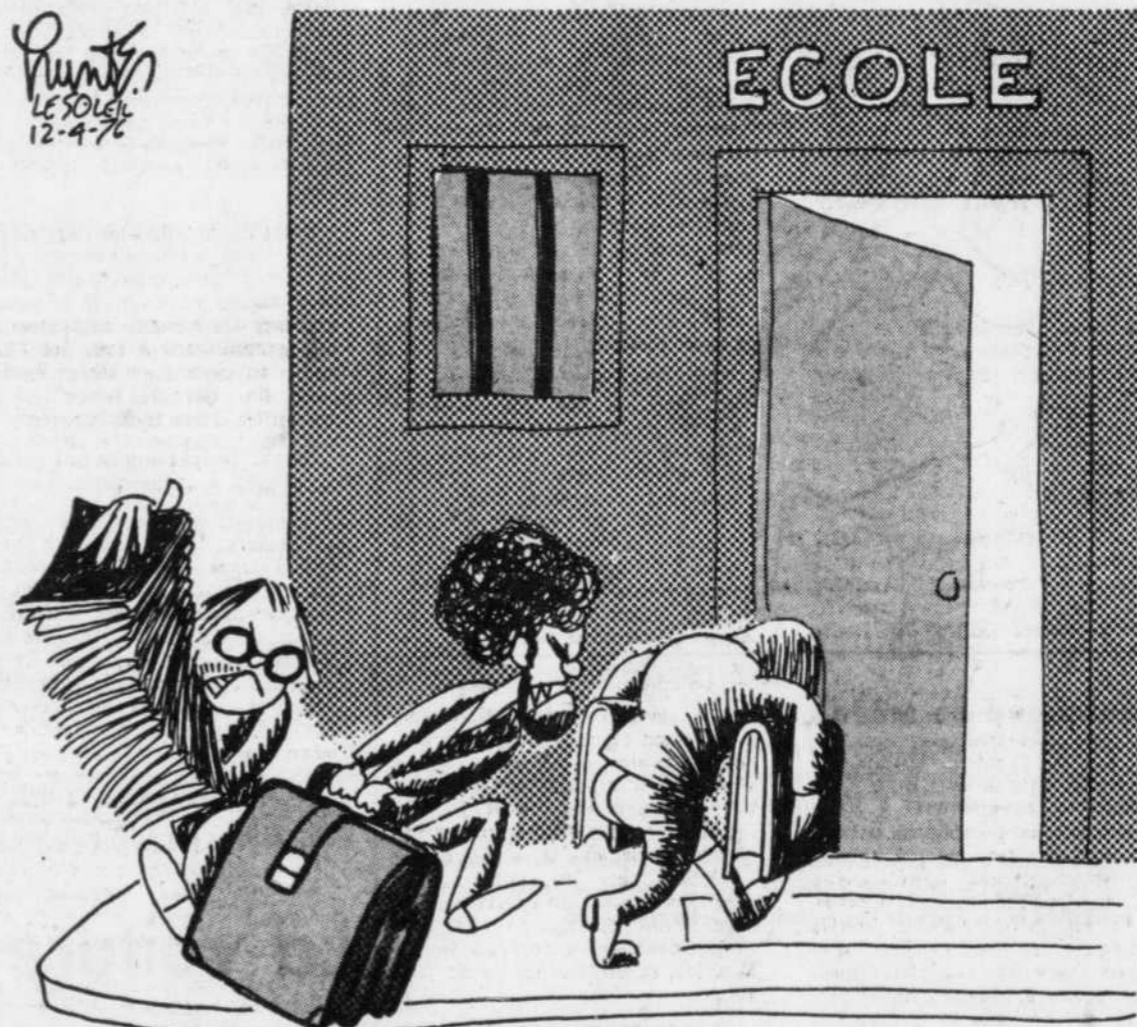
Je réponds à votre lettre du 11 mars 1976 en vous informant qu'après une enquête complète sur cet incident, il est démontré que les gestes posés l'ont été à la suite d'une plainte portée en bonne et due forme prouvant que l'oiseau concerné s'était attaqué, au moins à deux reprises différentes, à un humain.

Toutefois, la photo sur un journal de Québec était certainement superflue.

Veillez me croire.

Bien vôtre,

Le Directeur du
Service de Police,
Ville de Québec,
(J.C. Vanhoutte)



LES TRAVAUX FORCÉS.

Les rois nègres de la baie James

M. le rédacteur en chef,

Mardi le 9 mars 1976, à la baie James, au camp Eastmain à 150 milles de LG-2, nous avons reçu une quinzaine de visiteurs importants. Ceux-ci sont arrivés par avion vers 12h30. Après une brève visite des lieux, ils ont été dirigés vers la cafétéria où les attendait un menu spécial composé entre autres de crevettes, de homard, etc... le tout servi sur de belles nappes blanches. Evidemment on avait pris le soin de décaler d'une demi-heure le repas normal des travailleurs (pour éviter l'affrontement ou la bonne entente?)

Il faut dire que ce genre d'événement, se passant sur un petit chantier d'environ 70 travailleurs, n'est pas très apprécié. On pourrait parler de provocation car les visiteurs, de quelque

raffinement que soit leur palais, pourraient manger à la même table que "le monde ordinaire" sans craindre d'en sortir traumatisés.

Ceci n'est pas un événement isolé et montre le type de mentalité qui existe ici: "Une petite poignée de cadres se permet de bousculer l'horaire et les habitudes de tout un camp alors que les remarques les plus élémentaires des travailleurs concernant l'amélioration de la qualité de la vie se heurtent à l'expression consacrée: "Si tu n'es pas content, tu n'as qu'à faire tes valises".

Renaud Paquet
Jacques Simard
Jean-François Turmel
Chantier Eastmain
La Grande, P.Q.
JOY 2V0.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

Des réponses au sujet de Plein Jour

M. le rédacteur en chef,

Une lettre au rédacteur publiée dans Le SOLEIL du 16 mars 1976 et signée Mme Aurore Douville pose, au sujet du périodique Plein Jour, des interrogations que je ne peux laisser sans réponse.

Le numéro d'été 1975 de Plein Jour a été consacré à un dossier constitué par un comité de l'Archevêché de Montréal sur le thème: "La femme chrétienne, un agent de changement dans l'Eglise". Le conseil de rédaction de Plein Jour ayant accepté de publier ce dossier, il ne pouvait en éliminer à sa discrétion certains articles.

Pourquoi, d'ailleurs, un journal d'inspiration chrétienne serait-il plus sévère qu'un comité relevant d'un archevêché catholique? Nous sommes tombés d'accord avec ce comité pour laisser les lecteurs former eux-mêmes leur jugement sur chacun des onze articles, tous de qualité, de ce dossier.

La lettre de Madame Douville ne dit pas qui avait l'initiative du dossier et pose un jugement d'une extrême sévérité en écrivant que ce sont "des textes de femmes très négatives et même dangereuses, à l'exception d'une ou deux".

Elle cite ensuite deux phrases d'un article sur "L'Eglise et le monde des mass media", phrases où l'auteur n'exprime nullement des idées relativistes qui seraient les siennes en

matière de religion, mais décrit la situation de l'Eglise telle que perçue par les évêques français, dans le monde sécularisé qui est le nôtre. Ceci est évident lorsqu'on lit tout l'alinéa que voici:

"Ce que reconnaissait un rapport présenté à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français en 1971:

"Dans la société sécularisée, le catholicisme n'est plus la religion officielle et l'Eglise n'est plus dans une situation "de monopole". Elle ne peut se considérer que comme une partie de la société: "elle ne peut plus imposer son échelle de valeurs et sa morale publique". L'Eglise catholique se trouve sur le même plan et possède les mêmes droits que les autres religions et les différentes formes d'athéisme. Elle entre dans un régime de concurrence. Par le fait même, la foi catholique se trouve relativisée en fait... (Voir: Plein Jour, vol. 10 no 4, page 19.)

Madame Douville n'en cite que les deux dernières phrases et rétorque: "C'est tout à fait faux, l'Eglise catholique n'a aucune concurrence à faire à aucune religion..."

D'accord! Je veux bien croire à la bonne foi de Madame Douville, mais je regrette que sa lettre laisse croire que Plein Jour publie des textes de tendance relativiste où toutes les religions sont placées sur le même pied avec l'athéisme. L'auteur de cet article, Mélanie Tremblay, désire que

l'Eglise, face au phénomène "mass media" adapte sa technique de communication au monde d'aujourd'hui: "Porteuse d'un message dont chacun de nous a le plus grand besoin, il me semble qu'elle n'a pas le droit de le dire comme dans les temps anciens. L'homme des mass media a besoin d'entendre l'Évangile au présent, dans son langage".

Ces phrases de la conclusion ne laissent pas de doute sur les convictions de l'auteur et l'esprit de son article.

Une dernière interrogation de Madame Douville: "De plus, ce journal se distribuant gratuitement m'intrigue. D'où proviennent les fonds? Dieu sait combien il en coûte pour faire fonctionner un journal!"

La vie de Plein Jour depuis sa fondation en 1965, c'est le miracle d'une action missionnaire de la part de rédacteurs et collaborateurs bénévoles, d'abonnés qui paient le coût d'impression par des souscriptions parfois très considérables, afin de donner la plus large diffusion possible à la pensée chrétienne-catholique.

Plein Jour ne reçoit pas de subventions gouvernementales, et fonctionne comme entreprise sans but lucratif.

Louis Bouchard,
Directeur de Plein Jour
7371 Drolet
Montréal, H2P 2V5

la page cinq

document

Les familles monoparentales et le revenu minimum garanti

par Le Conseil national du bien-être social

Dans son rapport annuel rendu public aujourd'hui, le Conseil national du bien-être social aborde l'épineux problème des familles monoparentales. Déplorant la discrimination sexuelle dans l'emploi, l'insuffisance de l'assistance sociale, la pénurie de services de soins pour les enfants, le Conseil explique comment la vie est

pénible quand on doit vivre "seul dans un monde à deux".

Nous publions des extraits de ce document axé spécialement sur le revenu minimum garanti, question centrale que les gouvernements fédéral et provinciaux sont actuellement en train de débattre.

Il nous faut envisager les perspectives de changement de la situation des familles monoparentales à partir du problème crucial d'insuffisance des revenus. Qu'est-ce que la société peut faire pour changer cette situation? Que sommes-nous prêts à faire?

Les propositions que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présentées à la conférence des ministres du Bien-être social en février sont les réponses que son gouvernement donne à ces questions. Elles portent sur un programme de soutien pour ceux qui ne peuvent travailler et sur un programme de supplément pour ceux qui travaillent, mais dont les revenus ne leur permettent pas de répondre aux besoins de leur famille.

Lorsqu'on a mis en marche la révision fédérale-provinciale de la sécurité sociale trois ans passés, bien des gens — y compris le Conseil national du bien-être social — avaient espéré que le soutien du revenu abolirait le méli-mélo des programmes actuels d'assistance sociale, qui seraient remplacés par un nouveau programme qui, bien que pouvant varier d'une province à l'autre, garantirait un revenu suffisant, d'une manière qui ne blesserait pas la dignité des bénéficiaires.

Espoirs déçus

Il nous faut maintenant nous rendre à l'évidence: nos premières espérances ne seront pas exaucées. On n'abolira pas le programme actuel d'assistance sociale, pour le remplacer par un programme plus humain et beaucoup plus adéquat. Le programme d'assistance sociale subira certaines modifications, mais qui ne constitueront pas des changements majeurs. On sera quand même très loin du programme dont les familles monoparentales et les autres pauvres du Canada ont besoin, et qu'ils méritent.

Le programme de soutien du revenu relèvera presque exclusivement des gouvernements provinciaux — ceux-là mêmes qui dirigent les programmes actuels d'assistance sociale. Les provinces fixeront les niveaux de prestations, établiront les critères d'admissibilité, administreront aux bénéficiaires les tests d'aptitude au travail, préciseront les avoirs qu'une famille peut conserver et détermineront la plupart des autres caractéristiques du programme. Idéalement, les provinces qui ont mis en oeuvre des programmes plus progressifs d'assistance sociale feront preuve de cette même hardiesse dans l'application de leurs programmes de soutien. Mais il est aussi vrai que les provinces qui ne se sont pas montrées progressives risquent de mettre en oeuvre des programmes de soutien régressifs.

Le gouvernement fédéral a proposé que dans chaque province le programme de soutien devrait appliquer un taux de réduction — le taux auquel on réduit les prestations pour chaque dollar de revenu — qui soit, en moyenne, de 70%. C'est donc dire qu'on réduirait les prestations de soutien de \$0.70 en moyenne pour chaque dollar de revenu, et la famille pourrait garder les \$0.30 qui restent. Dans Les enfants pauvres, nous avons signalé que:

"Les dispositions qui ont pour effet de réduire, presque dollar pour dollar, les prestations d'assistance sociale versées aux requérants qui travaillent à temps partiel détruisent non seulement l'initiative personnelle, mais aussi la cohésion de la famille, et l'on peut dire qu'à la longue ces mesures n'ont pas atteint leur but. Les chances qu'une mère, seul soutien de famil

le et ayant des enfants à charge, reprenne du travail à temps complet quand ses enfants sont plus vieux, sont beaucoup plus grandes si elle a pu maintenir ses capacités de travail et sa confiance en elle-même en travaillant à temps partiel que si elle se coupe complètement du monde du travail pour dix ans ou plus."

Le taux de réduction moyen de 70% que le gouvernement fédéral a proposé améliorerait un peu cette situation que nous déplorons et qu'on retrouve en fonction de presque tous les programmes actuels d'assistance sociale.

Avant de conclure définitivement un accord sur le partage des coûts, le gouvernement fédéral devrait, ou plutôt doit établir d'autres normes minimums et de nouvelles lignes directrices, pour s'assurer que le programme de soutien sera plus adéquat que le programme actuel d'assistance sociale: par exemple, des lignes directrices garantissant à toutes les personnes nécessiteuses l'admissibilité au programme de soutien, sans exclusion arbitraire, et en fonction d'un examen du revenu seulement; des lignes directrices qui établissent des niveaux minimums de prestations interdisant aux provinces de verser des prestations de soutien inférieures à ces niveaux; et des lignes directrices qui protègent les droits et la dignité des bénéficiaires et surtout, qui leur garantissent le droit d'en appeler d'une décision en toute justice.

De telles lignes directrices ne transformeront pas le programme de soutien proposé en un programme aussi adéquat qu'il aurait dû l'être; elles ne permettront pas non plus de mettre un terme aux efforts visant à modifier considérablement le système de bien-être social du Canada. Un programme de soutien comportant de telles lignes directrices ne saurait être plus qu'un simple pas dans la bonne voie.

Les suppléments de revenu

La mise en application d'un programme de supplément de revenu, par contre, serait un pas d'une plus grande importance. Comme on l'a vu, les femmes sont souvent victimes de discrimination sur le marché du travail et ce sont celles qui sont chefs de famille qui en souffrent le plus. Un programme de supplément de revenu allègerait donc beaucoup le fardeau de ces familles, et de tous les petits salariés.

Les propositions présentées en février indiquent que le gouvernement fédéral voudrait fixer une limite au montant des suppléments provinciaux qu'il partagerait, ce qui veut dire fixer une limite au montant des suppléments qu'une province accorderait (puisque la province devrait assumer seule la partie des coûts qui dépasse les suppléments fédéraux maximums, et qu'aucune des provinces n'est susceptible de vouloir le faire). Le supplément maximum que partagerait le gouvernement fédéral serait de \$56 par mois, ou \$672 par année, pour un parent seul avec deux enfants à charge. Il augmenterait de \$10 par mois pour chaque enfant de plus.

Il est à noter que les propositions fédérales ne garantissent pas un supplément de \$56 par mois à toutes les familles monoparentales de trois à faible revenu provenant d'un emploi. Certaines provinces pourraient décider de fixer des niveaux de suppléments moins élevés. Puisque le gouvernement fédéral ne payera que deux tiers des coûts du supplément, les provinces les moins fortunées en particulier pourraient fort bien considérer qu'elles ne sont pas en mesure de verser le supplément maximum.

Et même si une province fixait le supplément au taux du supplément fédéral maximum, on ne pourrait certes pas parler d'un supplément généreux. Par exemple, une famille monoparentale de trois dont le chef aurait travaillé à plein temps au salaire minimum, en 1975, aurait gagné environ \$5,000 pendant cette année. En supposant que la famille aurait eu droit au supplément maximum, elle aurait eu droit à un revenu total de \$6,200, grâce à son emploi, aux suppléments et aux allocations familiales. Le seuil de pauvreté révisé par Statistique Canada, pour l'année 1975, était de \$6,400 pour une famille de trois; dans les plus grandes régions métropolitaines, il était de \$7,000. En d'autres mots, le supplément maximum situerait notre famille à \$200, en moyenne, au-dessous du seuil de pauvreté; et si elle habitait Montréal, Toronto ou Vancouver, elle serait à plus de \$300 au-dessous du seuil de pauvreté.

Il est évident que les propositions relatives au supplément réduiraient l'écart entre le seuil de pauvreté et les revenus des petits salariés et que ce serait nettement une amélioration par rapport à la situation actuelle. Mais nous ne pouvons comprendre pourquoi on n'éliminerait pas complètement cet écart.

Egal au seuil de pauvreté

Le Conseil national du bien-être social a réclamé à maintes reprises des niveaux de prestations qui garantissent à tous les Canadiens un revenu au moins égal au seuil de pauvreté. Autrement, on est sûr qu'il y aura de la pauvreté — et cela, aucune considération politique ou considération économique ne peut le justifier.

Nous considérons aussi encore plus impossible à justifier la proposition visant à exclure du programme de supplément les couples mariés sans enfants et les célibataires de moins de 55 ans. Comme nous l'avons déclaré dans un rapport précédent, Revenus et possibilités d'emploi, "une telle exclusion serait arbitraire, discriminatoire et absolument incompatible avec l'objectif (avoué) (...), à savoir d'assurer un revenu convenable à tous les Canadiens". Pourquoi certains petits salariés auraient-ils droit au supplément tandis que d'autres — également dans le besoin — en seraient complètement privés? C'est tout à fait insensé.

Mais cette exclusion n'est pas seulement insensée: elle nuit au programme de supplément, et par conséquent, à toutes les familles que le programme avait pour but d'aider. Parce qu'elle n'a aucun fondement valable, cette exclusion ajoute au programme de supplément un élément arbitraire irrationnel, celui-là même qui s'est avéré la principale faille du système actuel d'assistance sociale. Si on peut, sans raison apparente, exclure des célibataires et des couples sans enfant, quels autres règlements arbitraires n'imposerait-on pas?

Le programme de supplément est la notion la plus innovatrice et la plus créatrice qui soit issue de la révision de la sécurité sociale. Les petits salariés du Canada ont désespérément besoin d'un tel programme. On se rapprocherait beaucoup d'une justice sociale au Canada si on mettait en application un programme de supplément complet et adéquat. Il ne faut pas permettre qu'il soit entaché d'une exclusion arbitraire de ce genre.

L'urgence d'une justice sociale

Et nous ne devons pas permettre au gouvernement de retarder indéfiniment la mise en application



des programmes de soutien et de supplément. On ne sait toujours pas quand ces programmes entreront en vigueur; on n'a pu obtenir que des réponses du genre "lorsque la situation économique le permettra", ce qui veut dire, nous dit-on, pas avant 1978. Pour les familles monoparentales — et pour tous les pauvres du Canada — cette réponse est tout à fait inacceptable. Ces gens attendent déjà depuis trop longtemps; ce serait méconnaître sans pitié le caractère urgent de leurs besoins que de leur dire qu'il leur faut attendre encore quelques années. Les programmes de soutien et de supplément du revenu doivent être mis en vigueur sans plus tarder.

Comme on l'a vu, bien que le plus grand besoin des familles monoparentales soit nettement celui d'un revenu adéquat, ce n'est pas leur seul besoin. L'entrée en vigueur des programmes de soutien et de supplément doit être accompagnée d'un élargissement du cadre des services sociaux. Dans ce domaine, certaines réalisations nous permettent un peu d'espoir: les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu un accord presque final, par rapport à une nouvelle loi sur les services sociaux, qui doit entrer en vigueur en 1977. La loi proposée permettrait, pour la première fois, le partage des coûts de certains services offerts à tous, indépendamment du revenu. Les services de prévention et de développement communautaire seraient aussi admissibles au partage des coûts. Aux termes de cette nouvelle loi, on encouragerait aussi l'élargissement des services de soins aux enfants.

Bien entendu, il reste encore à voir si les programmes se serviront de cette nouvelle loi pour mettre au point et le type de système complet de services de soins aux enfants dont on a si désespérément besoin à travers le pays et les autres genres de services — groupes de soutien, services de consultation, services d'information — dont les familles monoparentales ont besoin. La loi proposée donne certainement la possibilité de le faire. Mais chaque province devra transformer cette possibilité en mesures concrètes en utilisant pleinement toutes les dispositions de cette loi proposée.

Au cours des prochains mois, les "Ministres fédéral et provinciaux finiront de mettre au point la conception des programmes de soutien et de supplément du revenu et de la nouvelle loi sur les services sociaux. La qualité de l'avenir des 300,000 familles monoparentales du Canada dépend des décisions que prendront les Ministres. Et, comme le faisait remarquer le Ministre fédéral en juin dernier, le consensus auquel les Ministres auront pu en arriver sera le reflet du "consensus concernant le système de sécurité sociale que les Canadiens exigent de nous, leurs représentants...". Les décisions des Ministres, relativement à nos systèmes de sécurité sociale et de services sociaux, dépendront de ce qu'ils interpréteront comme le vœu de la population.

Si nous, Canadiens, considérons que le rôle de parent est véritablement un rôle social important — un rôle dont notre société entière tire profit — il nous faut le dire à nos gouvernements, pour qu'ils puissent, à leur tour, mettre sur pied les systèmes de sécurité du revenu et des services sociaux dont ont besoin nos parents seuls et leurs enfants. Autrement, nous devons accepter qu'on dise de nous que nous sommes une société plus intéressée à ses mythes confortables qu'au bien-être de chacun de ses membres.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.10 PAR SEMAINE. SEPTIÈMES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi ou samedi:	\$13.75	\$27.50	\$55.00
Sept-îles et Port Cartier (par porteur):	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi ou samedi:			
Province de Québec:	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada:	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers:	\$37.50	\$75.00	\$150.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233
RÉDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES 647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS 647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE 647-3536

AUTRES SERVICES
ACHATS 647-3241
CRÉDITS ET RECOURS 647-3236
PERSONNEL 647-3219
PROMOTION 647-3342

Le "patron" Chartrand... (Suite de la première page)

a trouvé que M. Chartrand allait un peu loin et que de telles prises de positions n'étaient pas de nature à faciliter les négociations.

Par un vote serré de 68 contre 65, on a donc demandé au conseil d'administration de retirer M. Chartrand de l'équipe patronale de négociation.

Les employés de Cooprix sont de plus affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Michel Chartrand est aussi

président de la Caisse populaire des syndicats nationaux qui a permis l'achat, il y a un an, des deux Cooprix de la Fédération des magasins Coop, grâce à un prêt de \$300.000.

Les membres de la Coopérative des consommateurs de Montréal propriétaire des Cooprix ont tenté d'éviter une grève imminente des employés de ces magasins d'alimentation en proposant au syndicat de soumettre le litige à l'arbitrage exécutoire du président de la FTQ.

M. Louis Laberge, et du secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Le négociateur du syndicat, M. Pierre Laramée, a déclaré qu'il ne recommandera pas l'arbitrage aux employés de Cooprix: "Je ne veux pas troquer notre droit de grève contre un arbitre qui peut toujours se tromper, aussi sympathique soit-il à notre cause", a-t-il dit.

Les syndiqués doivent se réunir ce soir pour étudier la situation.

Les neuf résolutions du Front commun

Voici le texte des neuf recommandations adoptées par le Conseil d'orientation du Front commun, à l'occasion de son assemblée extraordinaire de samedi dernier.

— Considérant la volonté des travailleurs d'en arriver à un règlement négocié;

Considérant les efforts de négociation du Front commun depuis neuf (9) mois et plus, particulièrement dans les dernières semaines;

Considérant le refus de négociation du gouvernement et de ses partenaires et son recours systématique à la répression sous toutes ses formes (suspension, congédiement, lock-out, injonctions, loi 64, loi 253, et la dernière, la loi 23);

Le Conseil d'orientation du Front commun dénonce la loi 23 comme étant une autre des lois anti-ouvrières, qui nie les droits fondamentaux des travailleurs, tels, les droits d'association, de négociation et de grève et condamne le gouvernement Bourassa ainsi que son comportement anti-syndical et anti-social.

2 — Considérant que nos objectifs de négociation de conventions collectives n'ont pas encore été atteints;

Le Conseil d'orientation du Front commun adopte le principe de la poursuite de la lutte en vue d'en arriver ce printemps à la satisfaction de nos revendications dans le cadre d'un règlement négocié.

— A cette fin, le Conseil d'orientation du Front commun recommande aux syndicats visés par la loi 23:

A — De tenir des assemblées

générales dans les plus brefs délais

B — D'adopter la recommandation du Front commun invitant à poursuivre la lutte en Front commun

— D'utiliser pour le vote le libellé suivant: "J'autorise mes représentants syndicaux à organiser des journées de débrayage, à l'exclusion de la grève générale illimitée"

D — Compte tenu que le Conseil d'orientation a déjà le mandat de décider de la tenue d'un vote de grève générale illimitée, le Conseil d'orientation recommande au conseil de coordination, dans le cadre de la riposte du Front commun à des condamnations en vertu des lois 253 et 23 ou à des amendes et autres condamnations (outrage au tribunal etc...), de tenir, dans la semaine qui suivra la condamnation, un vote de grève générale illimitée.

4 — Le Conseil d'orientation du Front commun:

Mandate le comité de stratégie pour déclencher les actions appropriées et les modalités d'exécution de ces actions, les critères d'évaluation de cette consultation ayant été déterminés par chaque groupe avant la consultation.

— Le Conseil d'orientation du Front commun:

Recommande que dans l'éventualité d'émission d'injonctions suspendant pour quatre-vingts (80) jours le droit de grève des travailleurs des Affaires sociales (article 99 du Code du travail) ou d'injonctions rendant l'exercice de ce droit inefficace (ordonnance de maintien des services essentiels) les syndicats visés par de telles injonctions

soient invités à poursuivre les actions décidées par le Front Commun.

6 — Considérant le blocage des négociations sur les questions prioritaires pour l'ensemble des tables de négociations du Front commun:

Le Conseil d'orientation recommande que le comité de liaison définisse les conditions de reprise des négociations. Ces conditions devront tenir compte des priorités de négociations maintes fois exprimées par tous et chacun des secteurs du Front commun.

— Considérant la situation des enseignants victimes de lock-out;

Le Conseil d'orientation appuie la position de la CEQ visant à ne pas retourner à ses tables de négociations tant que les syndicats victimes de lock-out n'auront pas obtenu de règlement satisfaisant

8 — Le Conseil d'orientation du Front commun:

Recommande que toutes les tables de négociation du Front commun s'engagent à ne pas signer leur convention collective et à continuer l'action en Front commun avant un règlement satisfaisant pour toutes les tables.

— Que le Conseil d'orientation du Front commun:

Demande aux instances des trois (3) centrales de convoquer des réunions de leurs instances les plus larges (congrès, états généraux, assemblées plénières ou conseils généraux...) dans les prochains jours, afin d'examiner avec le Front commun les moyens concrets de solidarité à la lutte des travailleurs du Front commun face à la répression et pour l'obtention de conditions de travail satisfaisantes.

Les enseignants prêts... (Suite de la première page)

salariés peut avoir des conséquences sociales et politiques très sérieuses qui ne sont pas sans rappeler les secousses de la loi 19, alors du dernier Front, en 1972.

Le ministre du Travail, M. Gerald Harvey, a prévenu, hier, les enseignants qu'il appartiendrait dorénavant au ministre de la Justice d'appliquer les sanctions prévues par la loi 23, s'ils continuaient les débrayages.

Un chien promu sergent

KITWE, Zambie (AP) — Les 5.000 mineurs de Chibulma, près de Kitwe, en Afrique, sont furieux: l'un des 10 chiens policiers, un berger allemand, qui assure la sécurité dans la mine, a été promu au grade de sergent.

"C'est une insulte aux mineurs. Jamais dans l'histoire africaine un chien n'avait obtenu une telle promotion", déclare un communiqué de leur syndicat.

Le responsable de la sécurité de la mine a justifié la promotion du chien, qui répond au nom de César, en déclarant que depuis quatre ans qu'il est à la mine, il a manifesté un zèle plus grand que ses congénères.

Depuis qu'il est sergent, César ne vit plus au chenil avec les autres chiens, mais jouit d'une niche à lui tout seul. Il a une alimentation plus soignée et n'effectue de patrouilles qu'avec un policier du même grade que lui "pour éviter les conflits", a expliqué le chef de la sécurité.

Outre les mineurs, les policiers chargés de la sécurité, qui n'ont pas encore obtenu ce grade, sont jaloux du traitement accordé à César.

Marc Tardif au... (Suite de la première page)

Toujours selon le toubib des Nordiques la carrière de Tardif ne risque pas d'être compromise même si les Cowboys de Calgary ne lui verront plus la face durant cette série canadienne quart de finale 4 de 7.

Selon Maurice Filion, directeur général des Nordiques, les Cowboys ont réussi dans leur sale travail de destruction à l'endroit du champion compteur de l'Association mondiale de hockey.

"La pire agression que j'ai vue depuis que je suis dans le hockey", a commenté Filion atterré par la perte de Tardif.

"Plutôt cette année, Jodzio a attaqué Michel Dubois, à Indianapolis, d'une façon aussi surnoise et vicieuse, et fut exonéré de tout blâme", a conclu le directeur général des Nordiques.

Lors du conseil d'orientation, samedi, les observateurs ont discerné certaines tendances allant de la grève générale illimitée, pour une bonne partie de la délégation de la CSN, jusqu'à une résistance mitigée, en particulier chez les employés de soutien scolaire de la FTQ.

Au fil des discussions, un consensus s'établit sur neuf propositions.

Le texte de ces propositions est publié à la page A-6.

Il prévoit, entre autres, la tenue d'assemblées des trois centrales, dans les prochains jours, afin d'examiner avec le Front les moyens concrets de solidarité.

Chez les anglophones

Dans le clan anglophone où l'on est très soucieux du respect des libertés civiles, la réaction est violente autant dans le milieu syndical que patronal.

Les membres de la Provincial Association of Protestant Teachers ont décidé de défier la loi dans une proportion de 71 pour cent.

Ceux de la Federation of English-Speakers Catholic Teachers ont résolu de garder les notes scolaires des étudiants et de tenir des assemblées d'information au cours de cette semaine.

La partie patronale du groupe protestant, The Quebec Association of Protestant School Board, dans une communication adressée aux journalistes, qualifie la loi 23 "d'oppressive et de restrictive" en regard des droits et privilèges des commissions scolaires de gérer et d'administrer les écoles de la province et de même que pour les libertés des employés syndiqués.

Indiquant cependant que le Bill 23 est maintenant loi et qu'il a été voté démocratiquement par l'Assemblée nationale, le QAPSB ne peut tolérer des contraventions à la loi.

Elle demande donc aux syndiqués de retourner aux tables de négociations et demande au gouvernement de lui permettre d'avancer à ses employés une somme d'argent qui leur reviendra, de toute façon, pour la perte du pouvoir d'achat.

Un cent de plus le gallon chez Imperial

(D'après PC) — Le gouvernement d'Ottawa a décidé d'autoriser la plus importante compagnie pétrolière au pays à augmenter d'un cent le gallon le prix de son essence. Même si Imperial Oil a refusé de préciser la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle hausse, il n'est pas impossible que cette dernière prenne effet dès aujourd'hui.

Le ministre des Finances Donald Macdonald a déclaré que des coûts plus élevés justifiaient la hausse accordée à Imperial Oil ajoutant que, de toute manière, le fédéral n'avait aucune autorité pour renverser la décision de la Commission anti-inflation.

M. Macdonald a précisé que la décision de la commission, rendue jeudi dernier, ne s'appliquait qu'à Imperial Oil et que si d'autres compagnies voulaient emboîter le pas, elles devraient entreprendre les démarches nécessaires et justifier leur demande.

D'autre part, le ministre a semblé douter que la hausse prenne effet immédiatement considérant que les autres compagnies de pétrole continueraient à vendre leur produit à un prix inférieur à celui d'Imperial. Il a même suggéré aux consommateurs de magasiner un peu pour voir s'il n'y avait pas moyen d'épargner de l'argent.

— Si vous avez des meubles, appareils électriques, etc. en trop.
— Pensez aux moins fortunés, eux peuvent s'en resservir.

Téléphoner à:

837-8478

COMPTOIR DES INFORTUNES DE LA RIVE-SUD

On passera les prendre sans frais de votre part.

LE **Syndicat**
OF QUÉBEC

MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

Biotherm



Faites connaissance avec Biotherm

Les Crèmes Colorées du Jour 7.75

La Crème Colorée du Jour donne à votre teint un éclat doré et lumineux, naturel et apporte à votre épiderme le Plancton Thermal de Mollit-Les-Bains et les éléments actifs d'une véritable crème de soin adaptée à votre type de peau.

Dorée 1: claire et douce
peau sèche normale ou peau grasse

Dorée 2: chaude et ensoleillée
peau sèche normale ou peau grasse

Crème A.R.

4 onces 14.50 7 1/2 onces 25.00

La crème de massage Biotherm A.P. à base de Plancton Thermal et d'extraits végétaux combat la rétention d'eau et les amas graisseux.

Anti-Peau-Sèche 1 1/2 onces 7.95

Elle prévient le dessèchement et la dévitalisation de la peau. Elle assure la protection dont les peaux sèches, sensibles et irritables ont particulièrement besoin.

Démonstration

Du 13 au 17 avril inclusivement, à notre comptoir des cosmétiques de Mail St-Roch, venez rencontrer mademoiselle Louise Trahan, représentante de la maison Biotherm, qui se fera un plaisir de vous renseigner sur tous vos problèmes de beauté.

Cadeau

Avec tout achat minimal de 10.50 de produits Biotherm, vous recevrez en cadeau un sac Biotherm Mollit-Les-Bains en canevas.

Cosmétiques Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Place Laurier et Place Fleur de Lys

le quarantième de la mise au point... des vrais prix d'antan!

CAMERAS 35MM REFLEX

	PRIX D'ANTAN
Asahi Pentax SP 1000 obj. F2	179.88
Asahi Pentax KM obj. 1.8	259.88
Asahi Pentax SPF obj. 1.8	259.88
Canon TX obj. F1.8	224.88
Canon FTB obj. F1.8	299.88
Canon EF obj. F1.8	499.88
Olympus OM-1 MD obj. F1.8	288.00
Petri FTX obj. 1.8	179.88
Konica NT3 obj. F1.7	299.88

CAMERAS POLAROID

	PRIX D'ANTAN
Super Shooter	24.88
Pronto	59.88
SX-70 Type 2	138.88

CINE-CAMERAS

Kodak XL 350	209.88
Canon 514 XL	239.88
Gaf SS 250 XL	292.88
Gaf SS 505 XL	374.88
Gaf SS 605	315.88
Gaf SS 805	386.88

OBJECTIFS POUR CAMERAS 35MM

	PRIX D'ANTAN
Takumar 28mm F3.5	119.88
Takumar 135mm F3.5	97.88
Takumar 200mm F4	139.88
Canon 135mm F3.5	119.88
Canon 200mm F4	189.88
Canon Zoom 100 à 200mm F5.6	239.88
Zuiko 28mm F3.5	164.88
Zuiko 135mm F3.5	137.88
Zuiko Zoom 75 à 150mm F3.5	299.88
Tamron (qui s'adapte sur à peu près n'importe lequel appareil Reflex) 28mm F2.8	99.88
Tamron 135mm F2.5	94.88
Zoom Tamron 85-210mm	197.88

PROJECTEURS A DIAPOSITIVES

Kodak Carroussel 750H	144.88
Gaf Grand Prix 570M	77.88
Gaf Grand Prix 570K	109.88
Gaf Grand Prix 570AF	129.88

PROJECTEURS POUR FILMS CINES

Movideck 455	196.88
Argus 892Z	139.88
Elmo K-100	177.88

* Prix d'antan en vigueur jusqu'au 1er mai 76, dans les succursales de Lévis, Montmagny, Ste-Marie, St-Georges.

** Les quantités sont limitées; premier arrivé, premier servi!

STUDIO GOSSEIN
10 ave begin, centre-ville lévis
837-8868

faits divers



Le couple Réal et Fernande Brulé, en compagnie du petit Peter James Wilson.

Les inondations ne menacent plus le Manitoba et le Nouveau-Brunswick

SOURIS, Manitoba (PC) — Le niveau de la rivière Souris a baissé en fin de semaine et le maire de cette ville éprouvée par l'inondation, au sud du Manitoba, affirme que l'avenir s'annonce meilleur.

Le maire de cette ville de 1.700 habitants, M. L. W. Knight, a déclaré hier: "Les choses se sont améliorées. La digue principale autour de la station de pompage est maintenant en sécurité. Nous avons cessé de l'agrandir, et nous nous contentons de la sauvegarder. Nous sommes donc très heureux de la situation."

La plupart des autres digues résistent également.

La ville a été surprise mercredi dernier par le flot en crue, ce qui a provoqué l'évacuation de quelque 25 habitations et de l'hôpital local.

Les militaires canadiens de la base de Shilo ont été retirés, hier, de Souris et de Wawanesa, à 25 milles plus au sud. En ces deux centres, ils avaient aidé la population à édifier et maintenir des digues. Le flot menaçait Wawanesa de trois côtés, hier, mais ne semble pas avoir menacé les fermes environnantes.

Dans un autre secteur du sud-ouest du Manitoba, la Gendarmerie royale a annoncé la disparition de M. Cyril Detimmerman, de Treherne. On le présume noyé dans les eaux inondées de la rivière Assiniboine. M. Detimmerman, âgé de 39 ans, et un compagnon étaient dans une embarcation motorisée qui s'est renversée samedi, près de Glenboro, où la rivière n'avait laissé qu'environ

six pouces de libres sous un pont.

Le compagnon, M. René Gaultier, de Notre-Dame-de-Lourdes, a été entraîné en descendant le courant sur environ un mille et demi, mais a survécu. Les deux hommes portaient des gilets de sauvetage.

Au Nouveau-Brunswick

Les opérations de nettoyage se sont poursuivies en fin

de semaine dans plusieurs centres du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, frappés il y a une semaine par les crues dans la vallée de la rivière Saint-Jean.

La vie a repris son cours normal à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, à Perth-Andover, qui avait été évacué le 3 avril, au sommet de l'inondation. La plupart des services étaient rétablis la semaine dernière, mais les patients étaient en-

core traités dans un centre local d'accueil aux vieillards, pendant qu'on effectuait les réparations à l'équipement endommagé par les eaux.

Tout le long de la vallée, les équipes des compagnies d'électricité et de téléphone ont remplacé les poteaux de transmissions arrachés par la glace, cependant que les habitants s'affairaient à nettoyer leurs sous-sols inondés et à

effectuer les autres réparations qui s'imposaient.

Les boutiques de réparations de meubles et appareils ménagers ont signalé des affaires très actives.

Entre-temps, les embâcles sur la rivière Saint-Jean se brisaient graduellement, et l'on ne prévoit plus de difficultés nouvelles, avec le temps frais qui doit se maintenir.

Une Torontoise recherche au Québec son bébé "enlevé"

TORONTO (PC) — Une Torontoise a fait, samedi, une vaine tentative de reprendre son enfant, un garçon de deux ans et demi, qu'elle prétend lui avoir été enlevé par un couple qui habite Danville, dans la province de Québec.

Melanee Todd, âgée de 22 ans, s'est rendue sur une ferme de Danville, accompagnée du chef de police local, M. Jacques Arguin, mais n'a trouvé personne au logis. Plus tard, elle a appris qu'elle s'était adressée à la mauvaise maison.

Elle a affirmé que le bébé lui a été enlevé par Réal et Fern Brulé, de Danville, des gens qu'elle avait connus à Toronto et qui souvent avaient gardé son petit Wesley.

Fern Brulé, au cours d'une entrevue avec un représentant du Sunday Sun, a affirmé

que Mlle Todd lui avait confié, à elle et à son mari, son petit pour qu'ils l'élevent.

"Nous n'avons enlevé personne, dit cette dame. Melanee nous a donné son petit garçon. Elle a dit qu'on pouvait le garder."

Elle a ajouté: "Elle nous a également donné tous ses papiers, comme son certificat de naissance, et une liste des maladies de bébé qu'il avait déjà eues."

Mme Brulé a également fait savoir qu'elle et son époux étaient en rapport avec un avocat, quant à la préparation des papiers d'adoption.

Quant à la mère, elle a déclaré qu'elle avait laissé l'enfant aux Brulé pour une semaine, pendant qu'elle se trouverait un nouveau logis. Et quand elle alla pour le reprendre, mercredi, "le

bébé était parti, ses jouets, son berceau, ses vêtements, son certificat de naissance, tout était parti aussi.



MICHEL BOUTIN

A titre de conseiller en confection masculine, M. Boutin se fera un plaisir de vous présenter les plus beaux vêtements de sa nouvelle collection printemps/été. Styles à la dernière mode, choix et qualité, marques réputées, voilà les grandes lignes de cette collection qui vous étonnera!

MICHEL BOUTIN

PLACE BOURG-ROYAL
CHARLESBOURG
623-4255

graffito

Le stuc des temps nouveaux appliqué exclusivement par le spécialiste du stuc et des enduits intérieurs et extérieurs PERMA GLAZE

Conseils - estimé gratuit

DUCHESNEAU ET CIE LTEE
205, boul. de la Colline, Loretteville. Tél. 842-1941

du 29 mars au 23 avril

RABAIS DE 50%

Nettoyage à sec

TOUTE COMMANDE DE DEUX PANTALONS ET PLUS

Buanderie Lévis Ltée
Nettoyeurs Nutone

527-2501

SERVICE PAR CAMION OU À NOS COMPTOIRS:
115, MARIE-DE-L'INCARNATION — 1196, ST-JEAN

PLUS AUCUNE PEINTURE

AVEC LE REVETEMENT D'ALUMINIUM ALCAN

10 ans pour payer
GARANTIE de 20 ANS

- Isole et protège votre maison
- Avec ou sans installation
- Estimation gratuite

RENOVATION
ÉCOR de Québec Inc

188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

RABAIS 20%
AVANT LE "RUSH" DU PRINTEMPS (15 AVRIL)

SIMARD & VOYER

UNE MARQUE DE RÉFÉRENCE

CHAUSSURES POUR HOMMES ET FEMMES, PLACE LAURIER, PLACE STE-FOY, PLACE FLEUR DE LYS, PLACE QUÉBEC.

dans nos régions



Photo Hans Kamik

Québecair vole vers le nord

Depuis bientôt dix ans, les ailes des jets de Québecair se dirigent vers les villes nordiques de Gagnon, Wabush et Schefferville. A la demande de la compagnie, l'artiste-photographe a réalisé cette toile de 36 pouces sur 48 qui rappelle les débuts de l'aventure. Les dirigeants de la compagnie voulaient montrer que Québecair mettait les techniques modernes au service du développement du Nord, rendant les communications plus faciles et s'associant à l'exploitation des richesses naturelles de ces régions éloignées. Comme il se devait, à l'avant-plan, l'artiste a su donner la place à un représentant des premiers habitants de ces régions, nos concitoyens les Indiens Montagnais.

La Côte-Nord

Un comité a vu le jour dans la région Baie-Comeau-Hauterive et axera son travail en vue de l'organisation d'une salle de spectacles dans ce milieu. Les personnes ou groupes intéressés à soumettre des mémoires ou des avis dans un tel dossier sont invités à communiquer avec M. Rodrigue Lévesque (589-5795), ou avec Mme Thérèse Lefebvre, directeur général du Conseil régional de développement culturel, à 589-9013.

La Gaspésie

La Société d'habitation du Québec a finalement donné suite au projet de construction de logements à prix modiques pour personnes âgées à Bassin, Cap-aux-Meules et Havre-aux-Maisons aux Iles-de-la-Madeleine. L'exploitation de ces logements sera confiée à l'Office municipal d'habitation des Iles-de-la-Madeleine. La construction devrait débuter à l'été. On prévoit également un projet similaire pour les localités de Grande-Entrée, Havre-Aubert, Fatima et Etang-du-Nord.

Portneuf

La municipalité du village de Pont-Rouge a terminé son exercice financier 1975 avec un surplus d'opérations de \$14,935. Les revenus ont totalisé \$640,278 contre des dépenses de \$625,342. L'actif de la municipalité est de

\$2,300,000 alors que la dette obligatoire se chiffre à \$984,000.

Charlevoix

La municipalité de Baie-Saint-Paul paroisse a racheté le Club de golf de Baie-Saint-Paul grâce à une subvention de \$325,000 du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports et du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ce club sera municipalisé et les prix exigés pour pratiquer ce sport seront réduits afin d'être à la portée de toutes les bourses. En agissant ainsi, on veut permettre aux travailleurs de profiter des avantages du club, et aux touristes d'avoir une raison de plus de prolonger leur séjour dans la région.

La Beauce

La ville de Sainte-Marie de Beauce, dans le but de mettre fin aux abus des chauffards qui ne respectent pas les limites de vitesse, dans les limites de cette localité, a fait l'achat au coût de \$2,990 d'un "radar" qui peut même fonctionner à l'intérieur de l'autopatraille.

L'Amiante

La firme Continental Conveyor and Machine Works Ltd. de Thetford, a accepté une offre de subvention de \$46,400, du ministère fédéral de l'Expansion économique régiona-

le, pour la réalisation d'un projet d'expansion qui nécessitera un investissement de \$232,000. Le nombre d'employés sera porté de 35 à 50.

Le Grand-Portage

La Télévision communautaire de Rivière-du-Loup Inc. devra faire son deuil d'une subvention de \$6,000 pourtant recommandée en août 1975 par le jury nommé à cette fin par le ministère des Communications du Québec. Le blocage définitif de la subvention aurait été confirmé aux dirigeants de TVCR par le député libéral Paul Lafrance, qui n'aurait pas digéré certaines déclarations dénonçant son opposition à cette aide financière.

La Rive-Sud

Les policiers municipaux de Lauzon ont été félicités par la Commission de police du Québec pour leur travail de prévention accompli efficacement, en 1975. Le directeur du service local, M. Yvon Veilleux, a expliqué que ce corps policier a recours à différentes tactiques visant à éduquer la population et à habituer celle-ci à la prudence. Dans cette municipalité, il fut enregistré, l'an dernier, des diminutions de 44 p.c. dans le nombre de vols simples et de 48 p.c. dans les vols de tous genres. Le nombre d'enquêtes y a diminué de 19 p.c., tandis que 53,9 p.c. d'entre elles ont été solutionnées.

Trois morts violentes dans l'Est du Québec

Trois personnes ont perdu la vie dans des accidents, en fin de semaine, dans l'Est du Québec.

A Saint-Joachim de Tourville, dans le comté de Matane, Michel Collin, 17 ans, de Sainte-Anne-des-Monts, a perdu la vie dans un accident d'automobile, samedi matin. Le conducteur du véhicule dans lequel la victime voya-

geait en a perdu le contrôle. Alain Boudreault, 20 ans, de Chicoutimi, a été tué dans le capotage d'un véhicule, sur la route 170, à Larouche, dans la région de Jonquières, samedi matin.

Un bambin de deux ans, Dave-René Ouellet, de Saint-Noël, dans le comté de Matapédia, a péri noyé dans un ruisseau, samedi midi.

Cinq meurtres dans la région de Montréal

MONTREAL (PC) — La région montréalaise a connu un autre week-end sanglant avec l'assassinat de quatre hommes et d'un enfant de six ans.

A Repentigny, samedi, on a trouvé les cadavres de Claude Bellau, 30 ans, et Claude Desmarais, 33 ans, abattus de plusieurs balles à la tête. La police croit qu'il s'agit d'un règlement de compte.

A Montréal, quelques heures plus tard, Richard Jamin, 47 ans, a été poignardé au ventre, rue Boyer, et il a succombé à l'hôpital Jean-

Talon. Sa concubine est détenue par la police.

Tôt hier matin, Ghislain Gamache, six ans, a été tué de balles de revolver et sa soeur de 12 ans gravement blessée, dans leur maison de Repentigny. La mère est détenue.

A Sainte-Sophie enfin, près de Saint-Jérôme, on a découvert le corps d'un homme mort d'une balle à la tête depuis plusieurs jours. Aucune arme à feu ne se trouvait à ses côtés. L'identité de la victime n'a pas encore été établie.

René Roberge a été tué de trois balles

M. René Roberge, de Saint-Romuald, a été abattu de deux balles à la tête et une troisième l'a touché au thorax. C'est ce qu'a permis de constater l'autopsie pratiquée par le Dr Richard Authier.

Les projectiles à la tête ont pénétré par l'arrière, alors que M. Roberge tentait de fuir. Le troisième est entré dans le côté du thorax. Agé de 49 ans, M. Roberge,

qui demeurait au 3 rue Saint-Hilaire, a été ainsi tué, mercredi dernier, alors qu'il se trouvait à son domicile avec sa famille. Un moment de démeure serait à l'origine du drame.

Le présumé auteur du meurtre est un jeune homme de 23 ans qui avait déjà demeuré chez M. Roberge. Gilles Leboeuf, dont la famille vit à Longueuil depuis quelques années.

MARCHAND DE BOIS
demande
COMMIS-VEUNDEUR

Pour matériaux et quincaillerie. Expérience et connaissance obligatoires. Le candidat choisi devra être dynamique et en mesure de prendre des responsabilités.

Faire parvenir votre demande par écrit seulement accompagnée d'un curriculum vitae à:

GARON LTEE
2901, Chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Qué.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Illégalité d'une clause pénale dans un contrat

par J.-Claude RIVARD

La cour supérieure a qualifié d'illégal la clause pénale contenue dans un contrat de vente obligeant un acheteur à payer un dédommagement de \$1,500 à défaut de faire face à ses obligations pour un total de \$3,500.

Une telle décision, signée par le juge Jean-Robert Beaudoin, a appliqué la jurisprudence d'un arrêt récent et excessivement important de la Cour suprême du Canada, relativement à l'interprétation de l'article 8 de la loi fédérale sur les intérêts.

furent entreposées dans un immeuble sis au 1122 de la rue Saint-Vallier.

La vente

En vertu de saisies-arrêts avant jugement autorisés le 6 février par le juge Gérard Corriveau, en Cour supérieure, M. Carol Giroux, propriétaire de l'entreprise vendresse s'est vu reconnaître un droit apparent de propriété sur ces biens vendus, osés par Lancôt, pour garantir le paiement d'une créance en péril.

Comme ce dernier n'avait encore pas versé les \$1,207 requis, lorsqu'on lui signifia une mise en demeure, le 16 octobre 1975 (solde devenu \$1,561,37 à ce jour), le juge Beaudoin a jugé opportun de valider les saisies-arrêts antérieures et de résilier le contrat de vente intervenu entre les deux parties.

La clause pénale

Au sujet de la clause pénale du contrat, de jugement du juge Beaudoin appuie une autre fois, l'orientation lan-

cée en Cour suprême, par le juge Louis-Philippe Pigeon, dans une cause maintenant célèbre qui opposa Les Immeubles Fournier Inc. et Rimouski Transport Ltée, à Les Constructions Saint-Hilaire Ltée. Dans cette cause, une pénalité de 15 p.c. advenant le non-paiement d'un montant d'environ un demi-million de dollars en matière immobilière, fut considéré comme illégal, et identifié à un taux d'intérêt abusif.

Sur la scène judiciaire, la chose présente aussi de l'in-

térêt, par exemple à propos de ces clauses contractuelles qui interdisent de rembourser un emprunt quelconque avant tel nombre d'années, sous peine de pénalités.

C'est peut-être en regard des usages observés, de ce temps à l'Hydro-Québec, que la question présente toutefois davantage l'intérêt. C'est à propos des pénalités de 10 p.c. imposées par l'Hydro sur des comptes d'électricité impayés (même les comptes approximatifs ou provisoires), passé une date donnée. On

fait observer qu'une pénalité de \$5, relative à un compte de \$50, pour un, deux ou trois jours de retard dans l'envoi ou la réception d'un paiement, assimilable aux clauses pénales dont parle la Cour suprême. On l'assimile aussi aux "intérêts abusifs" dont traite le Code de procédure civile et que la cour supérieure est en droit d'annuler. Tout ce qu'il manque au sujet de l'Hydro, ce n'est que le débat d'une cause-type devant les tribunaux, dit-on.

L'imprimerie Giroux Enr., du 100 rue Saint-André, à Québec, en plus de perdre ses \$1,500, a aussi perdu le droit de se faire rembourser le solde impayé par un débiteur au montant de \$1,207.

La raison en est que, dans un troisième volet de son jugement, le juge Beaudoin a autorisé cette compagnie à reprendre par voie de saisie, suivant les termes mêmes d'un contrat, le matériel d'imprimerie qu'elle avait vendu ou prêté à un dénommé Bernard Lancôt.

Hormis la reprise des biens vendus et restés impayés, l'imprimerie Giroux Enr., n'aura, somme toute, droit à la vente des biens possédés par Lancôt que pour couvrir les frais occasionnés par les procédures judiciaires du moment.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Lancôt, propriétaire de l'imprimerie Classic Bertot Enr., au 751 côte Sainte-Geneviève, perdit la garde des équipements d'imprimerie en question, le 5 février 1976, lorsque la Gendarmerie royale du Canada mit la main, à ses ateliers, sur \$2,5 millions en faux billets de banque américains de \$20, ce qui fait actuellement l'objet de poursuites criminelles. Une partie des choses saisies par la GRC

La mort de Lavoie était accidentelle

MONTREAL (selon PC) — Le coroner spécial, le juge Patrick Falardeau, a décrété que la mort du travailleur Richard Lavoie, sur le chantier olympique, était accidentelle.

Le juge Falardeau, dans un rapport publié en fin de semaine, dit que M. Lavoie, dont le corps a été trouvé dans une cabane, sur le chantier, a violé un règlement de la compagnie en se tenant dans ce lieu.

Il était malade et on lui a dit de se rendre à la maison, après qu'une infirmière l'eut examiné, et il s'est rendu à la cabane pour se réchauffer, avant de quitter. Il y est mort par asphyxie, a dit le coroner.

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

TRIPLEZ VOTRE ÉCONOMIE

Vous économisez \$ 0.50 au 1^{er} achat + \$1.50 au 2^e achat

ÉCONOMISEZ \$2.00



#2924



#2938



#2947

Les trois modèles-vedettes Daisyfresh

A l'achat d'un des trois modèles, vous économisez .50 et un 2e achat additionnel vous permet une économie de 1.50 de plus. Donc \$2.00 en tout.

Attribution d'un soutien-gorge Daisyfresh du 12 au 24 avril incl. à Centre-Ville et Place Laurier. Aucun achat à faire. Il s'agit de compléter les coupons Daisyfresh et de les déposer à nos rayons de vêtements de base de Centre-Ville et Place Laurier.

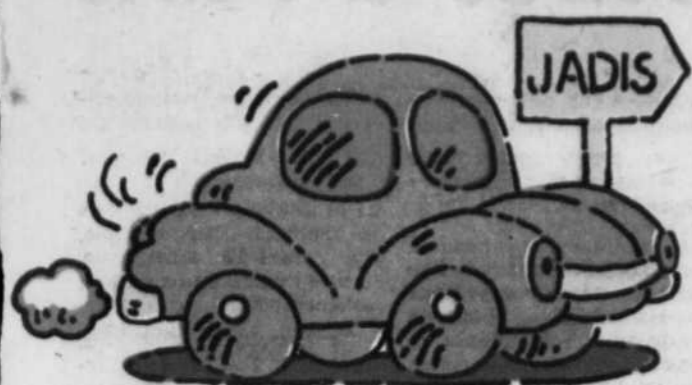
R. 2, 2e, Centre-Ville et r. 802, Place Laurier 2e.

6⁰⁰ ch.

Soyez belle et bien femme avec


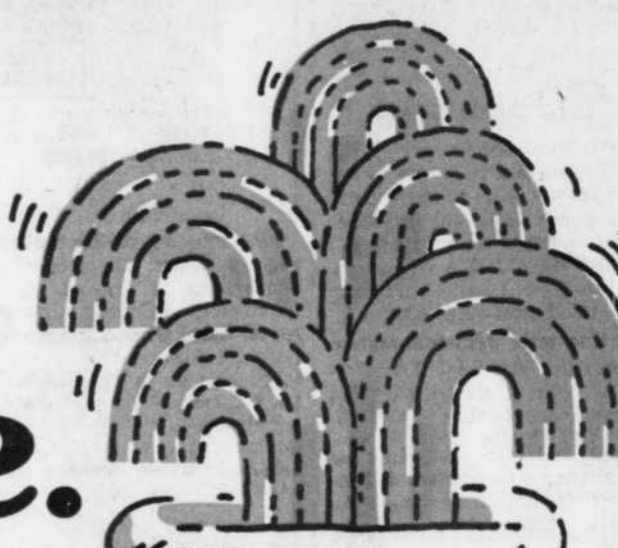
Daisyfresh




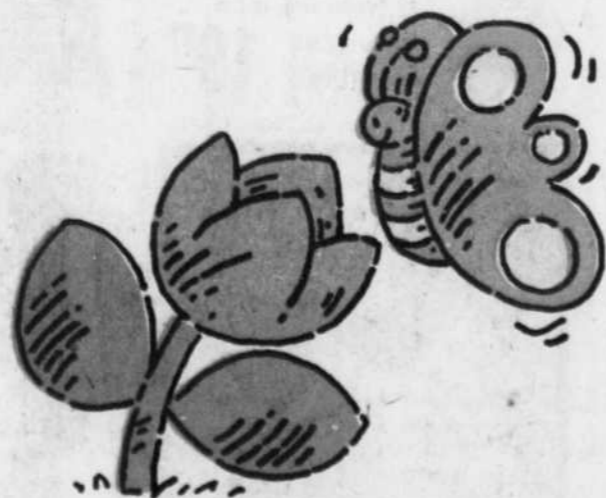


**Rendez-vous à Jadis
et faites le tour de tout un
monde de boutiques.**



**Découvrez le vrai plaisir
de choisir,**  **dans une
ambiance nouvelle,**  **détendue et agréable.**

 **C'est à Jadis que les
beaux jours commencent.
À Jadis, c'est le printemps
partout.**



© JADIS à Charlesbourg.

Une nouvelle conception de centre d'achat.

Grand ménage printanier à la Maison du Québec à Paris

par Jacques BOUCHARD

PARIS (PC) — Chamberdemment dans tous les secteurs, ou à peu près, à la Délégation générale du Québec à Paris, en mai. Au moins cinq hauts fonctionnaires seront touchés par ce remaniement.

C'est ce qu'a révélé, au cours d'un entretien, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier, qui était de passage à Paris en fin de semaine.

M. Cloutier, qui arrivait de

Bruxelles, en Belgique, où il a eu de nombreux entretiens qu'il a qualifiés "de très fructueux" avec les autorités gouvernementales de ce pays concernant les relations directes entre les deux gouvernements, a assisté au congrès de l'Association France-Québec, samedi.

Pour le moment cependant, le ministre québécois n'a pas voulu indiquer les personnes qui seront affectées par ces changements "importants qui toucheront la plupart des services."

Ces changements, a expliqué M. Cloutier, sont nécessaires, ne serait-ce que du fait que plusieurs hauts fonctionnaires sont en poste à Paris depuis plus de cinq ans, ce qui est une période un peu longue pour ce genre de fonction.

Il a refusé par ailleurs d'indiquer quel serait l'avenir du délégué général du Québec à Paris, M. Jean Chapdelaine, en poste depuis

plus de dix ans.

Assurément que M. Chapdelaine a fait un bon boulot à Paris, mais plusieurs estiment que depuis quelque temps il donne des signes évidents d'essoufflement et de non-motivation à remplir ses tâches, ce qui cependant n'a pas toujours été le cas.

Rumeur

La rumeur continue toujours de désigner M. Cloutier comme le successeur éventuel de M. Chapdelaine, mais le ministre a déjà repoussé à plusieurs reprises cette possibilité.

Par ailleurs, une source

d'information sûre a mentionné au cours d'une conversation que le délégué serait remplacé à l'automne seulement, soit au moment possible d'une élection générale au Québec, ce qui renforce la rumeur de la nomination de M. Cloutier à ce moment, ce qui éviterait à M. Robert Bourassa de faire une élection partielle si le ministre accédait à ce moment-ci à la direction de la Maison québécoise.

On sait, en effet, que le premier ministre du Québec ne peut faire, pour aucune considération, des élections partielles surtout à la veille des Jeux olympiques et du déficit de 900 millions de

dollars qui pendent sur la tête des Québécois et des Montréalais comme une épée de Damoclès. Et M. Cloutier est justement un député de l'île de Montréal.

D'ailleurs, dès sa prise de fonction en novembre comme responsable du ministère des Affaires intergouvernementales, après avoir assumé avec succès la responsabilité de l'important portefeuille de l'Éducation, M. Cloutier avait indiqué que les délégations générales du Québec à l'étranger, notamment celles en Europe, devraient être beaucoup plus agressives et représentatives, ce qui indiquait déjà un recyclage des personnalités en place, et

possiblement des nouvelles nominations, surtout à Paris.

Imprecisions

M. Cloutier a cependant tenu à rendre un témoignage pour le travail des hauts fonctionnaires en place à Paris, en indiquant que maintenant grâce au circuit des Maisons du Québec à l'étranger il était possible pour eux de faire une véritable carrière diplomatique en étant mutés dans ces différents pays.

Le ministre a aussi mentionné qu'il y aurait quelques changements dans les Maisons du Québec en Italie

et en Allemagne, mais là encore il n'a pas apporté de précision.

A Paris, les secteurs touchés seront le tourisme, la culture, l'immigration et possiblement l'industrie et le commerce, l'éducation, l'accueil et la coopération.

En poste depuis quelques mois seulement, M. André Bédard, conseiller de presse et d'information, fait preuve d'un tel dynamisme qu'il n'y a pas lieu d'y apporter de modification, bien qu'il ne soit pas exclu qu'on lui accorde le support d'un adjoint.

L'Association France-Québec se recycle après sept ans

PARIS (PC) — Après sept ans d'existence, l'Association France-Québec a vécu en fin de semaine sa période de recyclage en se mettant véritablement à l'écoute de ses associations régionales.

Malgré des discussions assez vives mais toujours positives, l'assemblée plénière de samedi à Evry, ville nouvelle de la banlieue sud de Paris, où se déroulaient les assises de l'association, s'est terminée sur une note d'optimisme pour les représentants d'une quinzaine de régions françaises.

Le nouveau secrétaire général de l'association, M. Serge Michel, est le maître d'œuvre de cette nouvelle orientation de l'association à qui on reprochait notamment de trop se concentrer sur les activités parisiennes et en ne donnant pas de moyens aux associations régionales de se manifester.

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales a d'ailleurs pris une part active à ce septième congrès, en s'adressant d'abord à 150 congressistes au début de l'après-midi et par la suite au souper offert par le préfet du département de l'Essonne, où le gouvernement français était représenté par le ministre de la Santé, Mme Simone Veil.

M. François Cloutier a particulièrement insisté sur le rôle important de l'action sur le plan des échanges, notamment, "qui est un élément important de notre coopération culturelle".

Contacts

Pour marquer l'importance que son ministère attache à cette association, M. Cloutier a rappelé qu'il avait détaché spécialement un fonctionnaire avec mission au Québec de redonner naissance à l'Association Québec-France, qui sera en fait un correspondant assidu de l'Association française et qui s'occupera de maintenir des relations étroites.

Le ministre a aussi dit sa satisfaction de voir l'association s'orienter vraiment vers une action régionale, "qui est sans doute la meilleure façon de sensibiliser la population française à la réalité francophone québécoise".

Par ailleurs, M. André Bédard, conseiller de presse et d'information à la Délégation générale du Québec à Paris, a été élu sur le conseil d'administration de France-Québec.

Pour toutes installations de piscines hors terre ou creusées, réparations ou transformations de votre demeure confiez cela à nos experts.

LES ENTREPRISES DROLET ENR.
Entrepreneur général 661-7578

Soins à domicile pour vos êtres chers

- personnes âgées
- malades
- invalides
- convalescents

Les Services de Santé Upjohn vous offrent les services compétents et sûrs d'un personnel expérimenté en soins infirmiers et en soins à domicile pour une journée, une semaine ou plus. Si vous avez besoin d'aide pour un être cher, appelez-nous, jour ou nuit. Vous trouverez notre numéro dans Les Pages Jaunes sous la rubrique "infirmières".

000-0000

Les Services de Santé Upjohn

LES PHARMACIES brunet ENR

PRIX SUR PLACE

EN VIGUEUR JUSQU'AU 1er MAI 1976

ALPHA-KERI 16 onces, huile à bain pour peau sèche SUGG. 6.45 SPECIAL 4.59 SUR PLACE 4.49	BALANCE chambre de bains no 86-4 SUGG. 7.98 SPECIAL 6.47 SUR PLACE 5.33	DIOVOL 12 oz ou 50 comp. maux d'estomac antiacide SUGG. 2.90 SPECIAL 2.19 SUR PLACE 1.99	HUMIDIFICATEUR no 3972 Hanksraft à vapeur froide SUGG. 21.95 SPECIAL 14.97 SUR PLACE 13.99	VASELINE sel à bain 32 onces SUGG. 3.75 SPECIAL 2.49 SUR PLACE 2.29
LAPINS de PAQUES en chocolat no 103, 17 pouces SUGG. 9.98 PRIX brunet 7.99 SUR PLACE 6.99	CEPACOL 22 onces gargarisme rinco-bouche antiseptique SUGG. 2.40 SPECIAL 1.29 SUR PLACE 1.27	YARDLEY LOTUS cologne 9 onces SUGG. 9.00 PRIX brunet 5.95 SUR PLACE 4.99	NOXZEMA désodorisant 10 oz ou antiperspirant 10 oz SUGG. 2.09 SPECIAL 1.37 SUR PLACE 1.23	LAPINS de PAQUES En chocolat no 102, 21 pouces Sugg. 13.49 PRIX brunet 10.79 SUR PLACE 9.49
ASPIRIN BAYER 300 comprimés maux de tête SUGG. 3.40 SPECIAL 2.09 SUR PLACE 1.99	DIMETAPP extentab en 30's rhume, allergies, congestion des sinus SUGG. 4.78 SPECIAL 2.79 SUR PLACE 2.49	F.D.S. désodorisant hygiénique intime 3 onces SUGG. 2.09 SPECIAL 1.49 SUR PLACE 1.39	PARAMETTES comprimés multivitaminés pour adultes en 125's SUGG. 6.25 SPECIAL 3.59 SUR PLACE 3.39	YARDLEY talc 8 onces, Lotus ou Spring Flowers SUGG. 2.90 SPECIAL 1.99 SUR PLACE 1.89
DESERT FLOWERS lotion à mains 14 onces SUGG. 1.69 SPECIAL 1.29 SUR PLACE .89	ASPIRIN BAYER 300 comprimés maux de tête SUGG. 3.40 SPECIAL 2.09 SUR PLACE 1.99	F.D.S. désodorisant hygiénique intime 3 onces SUGG. 2.09 SPECIAL 1.49 SUR PLACE 1.39	PARAMETTES comprimés multivitaminés pour adultes en 125's SUGG. 6.25 SPECIAL 3.59 SUR PLACE 3.39	YARDLEY talc 8 onces, Lotus ou Spring Flowers SUGG. 2.90 SPECIAL 1.99 SUR PLACE 1.89

PRIX DE TOUS LES JOURS

AIM pâte à dents 50 ml SUGG. .89 PRIX brunet .58	ASTERIX titres assortis SUGG. 3.95 PRIX brunet 3.19	LADY PHILIPS rasoir de luxe pour dame à double action HP-2114 SUGG. 27.95 PRIX brunet 19.97	OLD SPICE 8.5 onces, lotion après rasage SUGG. 4.00 PRIX brunet 2.49	YE OLDE FASHIONED huile de 3 onces de luxe, rose, amande, fraise, citron, etc. SUGG. 2.25 PRIX brunet 1.59
CHOCOLAT TURTLES 18 onces chocolat par ou au lait Sugg. 3.75 PRIX brunet 2.99	BLACK MAGIC chocolats assortis, de luxe 2 lb. SUGG. 7.50 PRIX brunet 6.59	SANDALES SCHOLL "Denise" toujours assorties ou en dentin Sugg. 16.50 PRIX brunet 11.99	PHILISHAVE à trois têtes HP-1121, 9 positions, taille-favoris, têtes flottantes SUGG. 49.95 PRIX brunet 36.97	TOFFEE importé d'Angleterre 16 onces Sugg. 4.55 PRIX brunet 3.99
APRIL SHOWERS poudre de toilette avec houppette 5 oz SUGG. 1.79 PRIX brunet 1.29	BRUT "33" lotion à taper ("splash-on") 8 oz SUGG. 4.19 PRIX brunet 3.29	MENTHE PASTILLES enrobées de chocolat de Smiles 125 g SUGG. .69 PRIX brunet 2 / .98	TIMEX montres assorties pour dames, enfants, hommes, modèle 1976 escompte 20%	YVES ST-LAURENT poudre 5 oz en vaporisateur SUGG. 7.50 PRIX brunet 2.99

MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741
PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712

PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221

La FTQ-construction tente de faire le point sur ses dissensions internes

Le conseil exécutif de la FTQ-construction doit de nouveau se réunir aujourd'hui à Montréal pour faire le point sur les dissensions internes.

Vendredi, l'assemblée gé-

nérale du Conseil provincial des métiers de la construction convoquée spécialement à la suite de la forte contestation interne qui s'est manifestée chez les plombiers (section 144) s'est réunie toute la journée. A cette occasion, de nombreuses résolu-

tions ont été adoptées mais il n'a pas été possible d'en connaître le contenu.

On saura à l'occasion de la réunion d'aujourd'hui si une solution acceptable aura été trouvée et si les négociations,

soudainement rompues mercredi dernier, pourront reprendre cette semaine avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

La veille, soit jeudi soir, les quelque 1.500 plombiers qui ont participé à l'assemblée spéciale de leur syndicat ont adopté la globalité de la résolution qui leur avait été soumise par leur exécutif et qui conteste principalement le leadership actuel de M. Guy Dumoulin, successeur d'André Desjardins, comme

directeur général de la FTQ-construction.

Cette assemblée, à laquelle est intervenu André Desjardins, a formé un comité de stratégie pour décider des moyens à prendre pour permettre l'accélération des négociations et, surtout, pour assurer aux plombiers le pouvoir de négocier eux-mêmes leurs conditions de travail, non seulement les clauses particulières relatives à leur métier mais aussi l'ensemble des clauses géné-

Offres de la SAQ rejetées à Montréal

MONTREAL (PC) — Quelques 500 employés de la Société des alcools ont rejeté les dernières offres patronales, hier, dans une proportion de 85 pour cent.

A Québec, le vote doit être pris aujourd'hui.

Le président du syndicat, M. Ro-

land Asselin, avait déjà annoncé, vendredi, que des grèves rotatives de 24 heures frapperaient les 275 succursales, si les offres patronales étaient rejetées.

Les 1.500 employés gagnent actuellement entre \$129 et \$142 par semaine. Ils réclament de \$194 à \$222, mais on ne leur offre que de \$178 à \$191.

Prisons: troubles à craindre

Le président du Syndicat provincial des agents de la paix chargés de la surveillance dans les prisons craint des évènements massifs et des émeutes dans les prisons, à cause des conditions de travail intolérables des gardiens.

"Il est très difficile de travailler dans les conditions actuelles, il faut que la situation change le plus tôt possible", a dit M. Laurent Caplette, au cours d'une conférence de presse, en fin de semaine.

M. Caplette rapporte que le nombre de gardiens a diminué de 200 depuis 1972, dans

les 28 prisons de juridiction provinciale. Les surveillants ont fait parvenir une demande au gouvernement, plus précisément au ministre de la Justice, M. Gérard-D. Levesque, pour que le nombre de gardiens soit augmenté.

"Le climat est explosif dans plusieurs prisons, car le personnel a atteint un niveau de fatigue extrême à cause des heures supplémentaires que les gardiens doivent faire, à la suite du manque de personnel", a ajouté M. Caplette. Il a mentionné le cas d'un surveillant gagnant normalement \$13,000 par an et

qui haussa son salaire à \$38,000.

Métallos satisfaits du rapport Beaudry sur l'amiante

MONTREAL (PC) — Les métallos sont satisfaits et même enchantés par la majorité des conclusions du rapport Beaudry sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante au Québec, mais leur président, M. Jean Gérin-Lajoie, demande une entrevue avec le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, pour aborder diverses questions encore en suspens.

Le directeur du syndicat des métallos (FTQ) a donc fait parvenir une lettre à M. Cournoyer, sollicitant une entrevue et faisant part de la réaction favorable devant ce premier rapport préliminaire.

Il écrit néanmoins: "Nous sommes encore loin du rapport final sur certaines questions et sur certains aspects du mandat du comité Beaudry".

M. Gérin-Lajoie salue l'esprit démocratique qui a présidé à la préparation du rapport Beaudry et il trouve que le comité a fait preuve de compétence, d'esprit de justice et d'objectivité aux chapitres médicaux, techniques et juridiques qui sont abordés.

SOUPER-CONFERENCE



M. Claude Castonguay La Chambre de Commerce de Beauport recevra lors d'un souper-conférence, M. Claude Castonguay, le 13 avril 1976, à 18 heures, à la salle des Chevaliers de Colomb, 4066 boul. Ste-Anne, Montmorency. SUJET: Les mesures anti-inflationnistes. Réservations: Gabriel Chevrette 667-0145 François Letendre 661-6934 (ANN.)

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC

AVIS DE DÉPÔT DE LA LISTE ÉLECTORALE

Province de Québec
La Commission des écoles catholiques de Québec
Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi de l'Instruction publique, avis par la présente est donné que la liste des électeurs des quartiers 5, 6, 8, 14, 15 et 18 de la municipalité de la Commission des écoles catholiques de Québec a été déposée le 1er avril 1976 au bureau du secrétaire général, Me Jules Frémont, c.r., au siège social de la Commission, 1460, chemin Ste-Foy, Québec 6.

Les quartiers ci-dessus mentionnés et où il y aura élection cette année, comprennent, en tout ou en partie, les paroisses dont les églises sont mentionnées dans la liste qui suit.

Les électeurs de ces quartiers pourront consulter, du 1er au 15 avril 1976, la liste des électeurs de leur quartier aux endroits suivants:

QUARTIER 5
Ecole St-Sacrement, 1430, chemin Ste-Foy, Québec
Centre des Loisirs St-Sacrement, 1310, rue Garnier, Québec
Eglise St-Sacrement, 1330, chemin Ste-Foy, Québec
Eglise Sts-Martyrs, 955, Avenue de Bienville, Québec

QUARTIER 6
Ecole Notre-Dame-de-la-Garde, 499, rue Champlain, Québec
Ecole St-Roch, 331, rue du Roi, Québec
Eglise Notre-Dame-de-la-Garde, 761, rue Champlain, Québec
Eglise St-Roch, 590 est, rue St-Joseph, Québec
Eglise Notre-Dame-de-la-Paix, 971, rue Ste-Marguerite, Québec
Eglise Notre-Dame-des-Victoires, Place Royale, Québec

QUARTIER 8
Ecole St-Sauveur, 485, avenue des Oblats, Québec
Ecole Marguerite-Bourgeoys, 325, Avenue des Oblats, Québec
Eglise St-Sauveur, 215, Avenue des Oblats, Québec
Eglise St-Joseph, 643, rue Châteauguay, Québec
Eglise Notre-Dame-de-Grâce, 605, de Mazenod, Québec

QUARTIER 14
Ecole St-François d'Assise, 1350, 1re Avenue, Québec
Eglise St-François d'Assise, 1333, 1re Avenue, Québec
Eglise St-Esprit, 290, 8e Rue, Québec
Eglise Stadacona, 1400, avenue François 1er, Québec
Ecole Stadacona, 1455, Avenue François 1er, Québec

QUARTIER 15
Ecole St-Pie X, 1850, 25e Rue, Québec
Ecole St-Pie X, 2495, rue Hardy, Québec
Eglise St-Pascal, 1895, chemin de la Canardière, Québec
Eglise St-Pie X, 1835, 25e Rue, Québec

QUARTIER 18
Ecole Ste-Odile, 230 ouest, des Chênes, Québec
Ecole Ste-Odile, 219 ouest, rue des Peupliers, Québec
Eglise Ste-Odile, 210 ouest, rue des Chênes, Québec
Quiconque croit que son nom ou celui d'une autre personne a été omis ou inscrit sans droit sur la liste électorale, peut déposer une demande écrite en inscription, en radiation ou en correction, du 1er au 15 avril 1976, de 9.00 heures à 16.30 heures, au siège social de la Commission des écoles catholiques de Québec, 1460, chemin Sainte-Foy, Québec, Qué., G1S 2N9.

Les délais pour présenter une telle demande expirent le 15 avril 1976, à 17 heures.

Le secrétaire général de la Commission des écoles catholiques de Québec, Jules Frémont, c.r.

VENTE LIQUIDATION

50%

d'escompte sur les bas prix réguliers Unique sur toute la marchandise dans les magasins.

Aubaines Fantastiques

Voici quelques exemples d'articles que nous vendons: Ameublement • appareils ménagers articles de cuir • articles de sports • articles de voyage • articles pour bébés • bijouterie cadeaux • coutellerie • divertissement • horloges et cadrans • jouets • montres • outils • équipement photographique • rasoirs • soins personnels ustensiles de cuisson • vaisselle • verrerie.

Hâtez-vous de nous rendre visite

Master Charge et Chargex acceptées.

unique

QUÉBEC
Centre d'achats Laurier
2700, boul Laurier, Ste-Foy

Poissons dangereux

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, a averti les consommateurs de ne pas manger certaines espèces de poissons pêchés dans divers secteurs du fleuve Saint-Laurent, de Montréal à Trois-Rivières, parce qu'ils contiennent une quantité dangereuse d'une substance toxique appelée PCB (polychlorés de diphenyls).

Cette mise en garde s'adresse surtout aux femmes enceintes, les PCB pouvant être dangereux pour le fœtus, en plus de causer la jaunisse, l'enflure des membres et l'acné.

La présence des PCB, composé organique soupçonné d'être cancérigène, a été établie dans le cadre d'une étude appelée "Mission Saint-Laurent", dont le but était de déterminer les degrés de concentration des produits toxiques dans la chair des poissons du Saint-Laurent.

Les espèces de poissons contaminés sont le grand

brochet, le doré jaune, la perchaude, la barbotte, le crapet soleil, le meunier noir, l'esturgeon et la barbotte brune.

Les régions où ces poissons contaminés sont pêchés sont le lac Saint-François, près de Cazaville et de Valleyfield; le lac Saint-Louis, près de Châteauguay; le lac des Deux-Montagnes, près de Rigaud; le fleuve Saint-Laurent, près de Laval, de Longueuil, de Sorel, de Trois-Rivières et de Batiscan.

M. Simard a souligné que les spécialistes de son ministère n'ont pas encore déterminé définitivement quelle serait la norme acceptable des PCB dans la chair des poissons pour la consommation humaine. Il semble que 2 ppm serait la norme provisoire retenue au Canada et aux États-Unis.

M. Simard a déclaré qu'il ne pouvait attendre que cette norme soit établie pour alerter la population quant au danger de contamination que constituent les PCB.

avis légaux. appels d'offres. soumissions.



Invitation aux propriétaires ou fournisseurs de machinerie intéressés à l'occasion à louer au CN des machines sur pneus ou chenilles i.e. chargeur articulé ou rigide, bélier mécanique, grue, etc.

Tout fournisseur intéressé peut soumettre des cotations selon:

1. l'endroit où les tarifs de location s'appliquent et dans quel arrondissement;
2. disponibilité (période où la machinerie peut être louée);
3. description de la machine: modèle, accessoires, charge de benne pour matériaux, charge de benne pour neige, etc.;
4. tarifs de location:
 - horaire régulier
 - heures majorées de 50 p. 100
 - heures majorées de 100 p. 100
 - hebdomadaire 5 jours/40h.
 - tarifs variés selon la saison.
5. durée d'application des tarifs.

Pour tout autre renseignement supplémentaire, téléphoner au (514) 877-6715.

Bureau de l'ingénieur régional en chef,
Gare Centrale, 4e étage,
Montréal, Québec
H3C 3N3



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

181-03-012
RAYONNAGE MÉTALLIQUE

Les personnes, sociétés ou compagnies intéressées à fournir et installer un système de rayonnage métallique pour le nouveau centre de distribution de la Société à Montréal, sont invitées à se procurer le document d'appel d'offres à l'adresse suivante:

Bureau du vice-président
Planification et Développement
Société des alcools du Québec
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

Les documents seront disponibles à compter du 15 avril 1976, aux conditions suivantes:

\$250.00 pour le premier exemplaire
\$ 50.00 pour chaque exemplaire additionnel,
payable sous forme de chèque visé ou au comptant. Le premier exemplaire seulement sera remboursable aux conditions suivantes: \$200.00 pour le premier exemplaire si le document complet d'appel d'offres est remis à la Société, en bon état, dans les dix (10) jours de la date d'ouverture des soumissions.

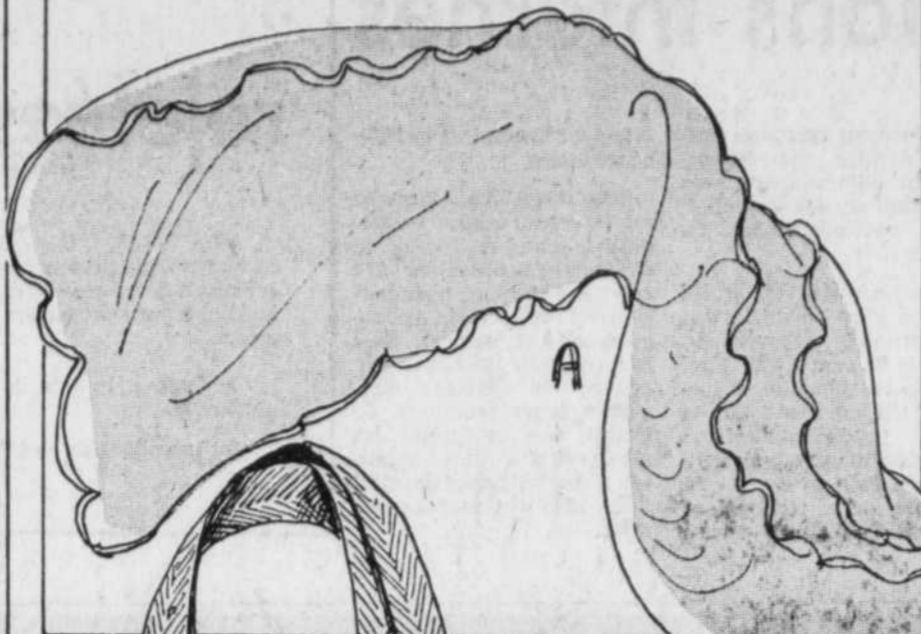
Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, soit un chèque visé, établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire du Québec, au montant de cent mille dollars (\$100,000.00) en monnaie légale du Canada, ou soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec. La caution de soumission ci-haut mentionnée devra être valide pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 13 mai 1976.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Service Planification et Développement
Société des alcools du Québec

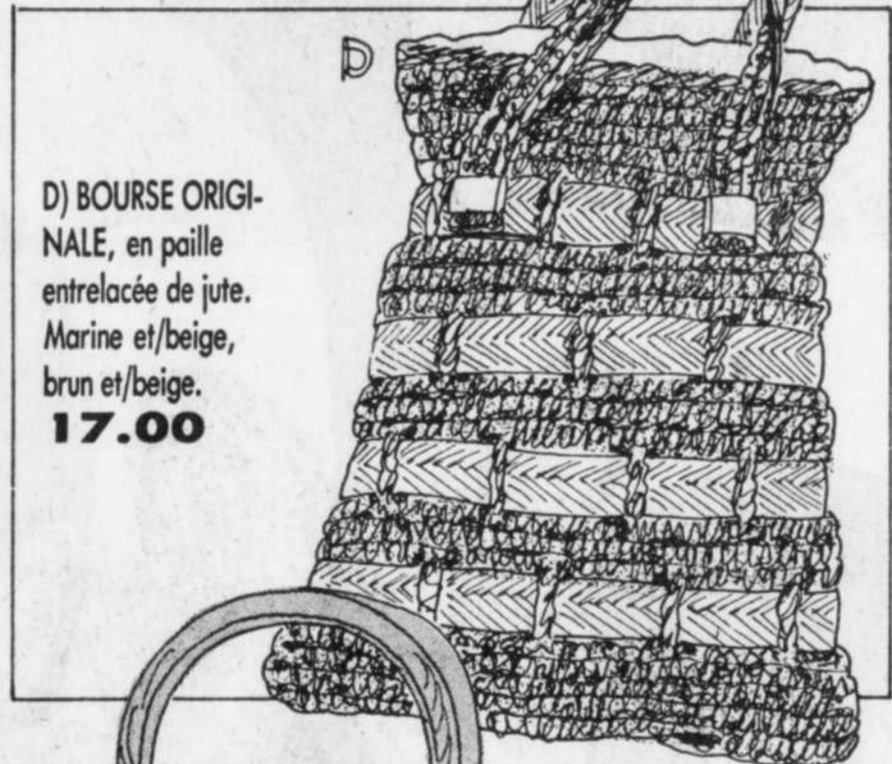
A) RAVISSANT FOULARD de nylon, disponible en teintes pastel ou imprimés. **4.00**



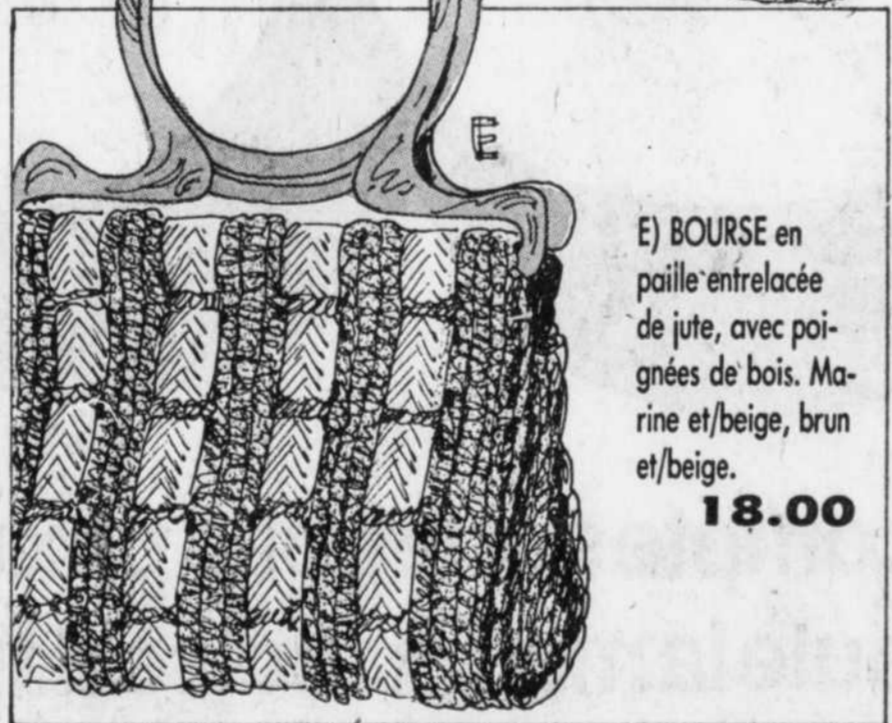
B) L'EXOTISME d'un fichu en pure soie indienne, aux imprimés et couleurs variés. **5.00**



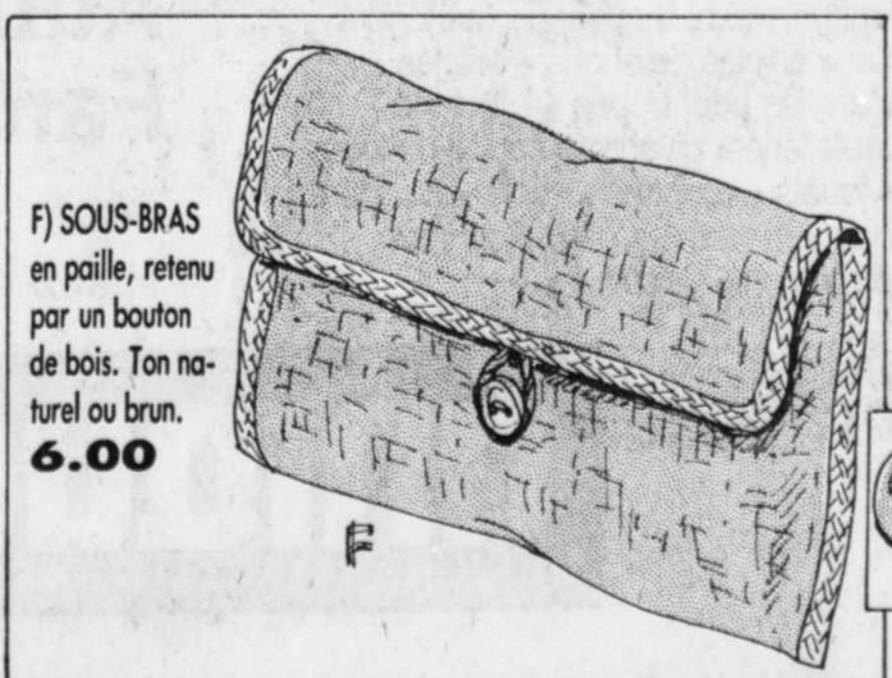
C) SAC A MAIN en paille naturelle, bordée de jute. Léger et pratique pour l'été! **15.00**



D) BOURSE ORIGINALE, en paille entrelacée de jute. Marine et/beige, brun et/beige. **17.00**

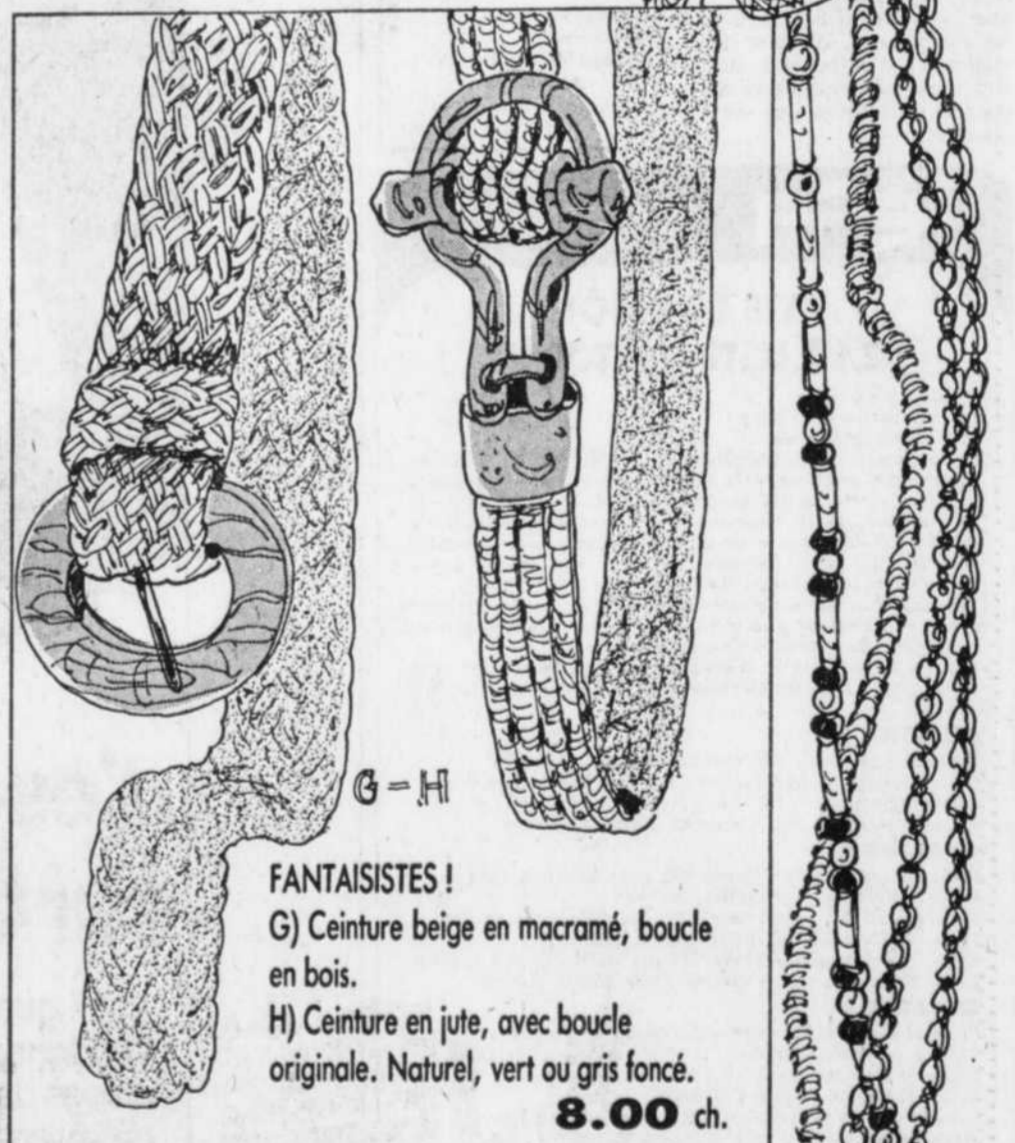


E) BOURSE en paille entrelacée de jute, avec poignées de bois. Marine et/beige, brun et/beige. **18.00**



F) SOUS-BRAS en paille, retenu par un bouton de bois. Ton naturel ou brun. **6.00**

Commandes postales ou téléphoniques acceptées.



FANTASISTES!

G) Ceinture beige en macramé, boucle en bois.

H) Ceinture en jute, avec boucle originale. Naturel, vert ou gris foncé. **8.00 ch.**

M) BOUCLES D'OREILLES ambrées, assorties au collier. (Pour oreilles non percées). **2.00**

J) COLLIER HEISHI, fait main en Espagne. Teintes variées. **4.00**

K) COLLIER imitation bois, offert en teintes naturelles. **3.00**

L) COLLIER AMBRE, disponible en teintes variées. **3.00**

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis.

BOURSES (Rayon 460) FOULARDS (Rayon 310) BIJOUX (Rayon 251)
Mail St-Roch, roz-de-chaussée. Lévis, étage supérieur.